

NOTE DE RECHERCHE

Une appropriation communautaire des technologies numériques de l'information

**Serge Proulx,
Julien Rueff et
Nicolas Lecomte**

2007-03

Adresse postale

CIRST
Université du Québec à Montréal
C.P. 8888, Succursale Centre-ville
Montréal (Québec)
Canada, H3C 3P8

Adresse civique

CIRST
Université du Québec à Montréal
Pavillon Thérèse-Casgrain, 3e étage
455, boul. René-Lévesque Est, Bureau
W-3042
Montréal (Québec) Canada
H2L 4Y2

Pour nous joindre

Téléphone : (514) 987-4018
Télécopieur : (514) 987-7726
Courrier électronique : cirst@uqam.ca
Site Internet : www.cirst.uqam.ca

Conception graphique : Marie-Andrée Desgagnés

ISBN-13 978-2-923333-27-4

I

Dépôt légal - Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2007

Dépôt légal - Bibliothèque et Archives Canada, 2007

Table des matières

Résumé	3
Introduction.....	3
Chapitre 1 - <i>Problématique</i>	4
1. L'émergence de l'idée d'une « société de l'information ».....	4
2. L'accessibilité, une priorité du milieu communautaire.....	4
3. Politisation des technologies numériques	5
a) Flexibilité interprétative.....	5
b) Lien extrinsèque à la politique	6
c) Lien intrinsèque à la politique.....	6
4. Formulation du problème.....	7
Chapitre 2 - <i>Méthodologie</i>	8
1. L'intervention sociologique	8
2. Nos hypothèses.....	9
a) Adaptation du milieu communautaire à l'économie sociale.....	9
b) Controverses autour de la rencontre entre deux cultures	9
c) Spécificité d'une approche <i>communautaire</i> des TIC	10
d) L'avenir des groupes communautaires	10
3. Choix des participants.....	10
a) Critères de sélection	10
b) Les participants	11
4. Limites méthodologiques	11
Chapitre 3 - <i>Forme traditionnelle du communautaire</i>	11
1. Une coopération conflictuelle avec l'État	12
2. Définition consensuelle du terme « communautaire ».....	13
a) De l'importance de la participation civique	13
b) Définition géographique du communautaire	14
c) Les « affaires sociales »	15
Chapitre 4 - <i>Controverses organisationnelles</i>	15
1. Pertinence du concept de <i>champ</i>	16
2. Une définition problématique du communautaire	17
a) L'enracinement local	17
b) La structure hiérarchique	19

c) Modèles économiques	19
3. Conclusions intermédiaires	21
a) Enjeux d'une lutte de pouvoir.....	21
b) Ambiguïtés de la posture hétérodoxe	22
Chapitre 5 - <i>Le statut des technologies numériques</i>	22
1. Conditions géographiques de l'accès aux technologies.....	23
2. Hétérogénéité des représentations de la technique.....	23
a) Conception dichotomique de l'orthodoxie communautaire	23
b) Contre-arguments des militants de la technique	25
Chapitre 6 - <i>L'appropriation sociale des technologies</i>.....	26
1. Considérer la technologie comme une culture	26
2. Les moments de l'appropriation sociale des TIC.....	26
3. Enjeux de l'appropriation communautaire	28
Conclusion	29
Bibliographie.....	31

Résumé

Ce rapport de recherche se propose d'examiner, dans le contexte actuel de développement d'une soi-disant « société de l'information », les interrelations entre le milieu communautaire et les technologies numériques. Il s'agit plus précisément de rendre compte de réflexions critiques formulées par des militants du milieu communautaire québécois à partir de la question suivante : *une approche communautaire des technologies numériques est-elle possible, et si oui, dans quelles conditions?*

Dans le premier chapitre, les auteurs s'efforcent de démontrer la légitimité de cette problématique, en postulant une « flexibilité interprétative » des technologies de l'information et de la communication (TIC) et en postulant l'existence de propriétés politiques propres aux systèmes techniques. Le deuxième chapitre expose la méthodologie employée – une approche s'inspirant de l'intervention sociologique –, les hypothèses et les limites de la démarche. Le troisième chapitre propose une définition du milieu communautaire traditionnel. Cette analyse révèle l'importance de l'enracinement local, de la promotion de la participation civique et de la préoccupation pour les affaires sociales dans l'acception dominante de l'expression « groupe communautaire ». Les chapitres quatre et cinq amorcent une réflexion sur la possible émergence d'un courant *hétérodoxe* au sein du milieu communautaire, incarné par des collectifs d'*activistes de la technique*, caractérisés par leur déterritorialisation, leur volonté de rupture avec les structures hiérarchiques, leur recherche d'un nouveau modèle de financement, mais surtout leur représentation de la technologie.

Cette démarche de recherche a ainsi contribué à mettre à jour l'existence de deux conceptions opposées des technologies numériques au sein du milieu communautaire, l'une identifiant les dispositifs techniques à des *outils neutres* permettant d'accroître l'efficacité de l'action communautaire, et l'autre assimilant les TIC à des *réalités culturelles*. Les groupes communautaires *orthodoxes* défendent plutôt la première représentation, alors que la seconde est l'apanage des collectifs *hétérodoxes*. Le dernier chapitre examine les conditions de possibilité d'une synthèse entre ces deux mouvements. Il s'attache à comprendre leurs places respectives dans le processus d'appropriation des technologies. Les groupes orthodoxes et hétérodoxes semblent se situer respectivement à des étapes différentes de l'appropriation des dispositifs numériques, les uns s'efforçant d'intégrer d'abord les dispositifs dans leurs pratiques quotidiennes alors que les autres travailleraient davantage au niveau d'une représentation politique, c'est-à-dire de la promotion d'une représentation collective des usagers dans les processus d'innovation sociale et technique ou dans les politiques publiques relatives aux technologies.

Introduction

Au Québec, la constitution des groupes communautaires a été le fruit d'une longue co-construction, initiée pendant les années 1960, faisant écho aux nombreuses pratiques militantes orientées vers l'aide aux plus démunis et les luttes pour la justice sociale qui avaient cours dans les décennies ayant suivi la *Révolution tranquille*. Le secteur communautaire a été, depuis, géré par une longue suite de « coopérations conflictuelles » entre les acteurs du mouvement communautaire et les institutions publiques. La donne semble aujourd'hui modifiée : avec l'émergence des technologies numériques, des acteurs politiques, à l'intérieur comme à l'extérieur du monde associatif communautaire, parlent du développement possible d'une « société de l'information ». Ce rapport se propose d'examiner la situation des organismes communautaires québécois à l'égard de l'appropriation sociale de ces dispositifs informatiques et des projets de société suscités par l'imaginaire de ces technologies dans les représentations des acteurs. Il s'agit plus précisément d'offrir des éléments de réponse à la question suivante : *une appropriation communautaire de ces technologies numériques est-elle possible? Et si oui, dans quelles conditions?*

Nous commencerons par exposer notre problématique, dans l'idée de démontrer la légitimité et la pertinence de cette question (chapitre 1). Puis, nous présenterons les bases méthodologiques de notre enquête de terrain (chapitre 2). Dans la suite à cette enquête, nous avons d'abord tenté de construire une définition du milieu communautaire traditionnel (chapitre 3). Cela nous donnera l'occasion de comprendre les points de rupture organisationnelle entre les organismes communautaires dits « orthodoxes » (épousant les formes traditionnelles de l'action communautaire) et les nouveaux groupes « hétérodoxes » *activistes de la technique* (chapitre 4). Nous mettrons également en lumière leurs différences au niveau de leurs représentations sociales des technologies (chapitre 5). Enfin, nous verrons comment ces représentations pourraient être à l'origine d'une conciliation entre les orthodoxes et les hétérodoxes, ouvrant ainsi la voie à une possible *appropriation communautaire* des dispositifs informatiques (chapitre 6).

Chapitre 1 - *Problématique*

1. L'émergence de l'idée d'une « société de l'information »

Depuis le début des années 1980, la présence des technologies de l'information et de la communication (TIC)¹ – et plus particulièrement d'Internet à partir de 1995 – s'est avérée de plus en plus prégnante en Amérique du Nord, en Europe et dans l'ensemble des sociétés industrielles. Dès cette époque, de nombreux gouvernements, à l'échelle mondiale – à l'instar du gouvernement fédéral canadien – avaient déjà fait de l'implantation des TIC, l'une de leurs priorités politiques. De nombreux débats sociaux ont émergé concernant les capacités de changement social que l'on pouvait attendre de ces technologies. Certains penseurs enthousiastes voyaient en elles une occasion de revitaliser le tissu social des collectivités, attribuant par là même à ces technologies la capacité de créer de nouvelles formes de liens entre les individus et les groupes². Ces technologies ont été aussi considérées comme un vecteur de changement susceptible d'entraîner le passage vers une nouvelle forme d'économie dite « informationnelle » ou « de la connaissance », synonyme de progrès pour certains observateurs.

A contrario, et simultanément, de nombreux acteurs et groupes sociaux ont questionné les conditions dans lesquelles le passage à cette « société du savoir » était envisagé par les gouvernements. N'y avait-il pas là un risque que les soi-disant bienfaits des TIC ne profitent qu'à un certain nombre d'individus ou de groupes déjà privilégiés ? En même temps, et paradoxalement, plusieurs acteurs ordinairement critiques considéraient favorablement le potentiel démocratique de ces technologies, dans la mesure où elles paraissaient susceptibles de stimuler la participation citoyenne. On comprend dès lors pourquoi certains groupes communautaires québécois ont manifesté un vif intérêt pour *l'appropriation sociale des technologies*.

2. L'accessibilité, une priorité du milieu communautaire

L'informatisation des groupes communautaires débute au cours de la deuxième moitié de la décennie 1980, avec l'avènement des premiers programmes canadiens de financement, permettant l'acquisition d'équipements et l'organisation de formations. Toutefois, ces programmes n'intégraient pas suffisamment l'action communautaire. Au Québec, le milieu communautaire accède vraiment à Internet au début des

¹ Dans le cadre de ce rapport, l'expression « Technologies de l'Information et de la Communication » désigne l'ensemble des artefacts permettant de traiter algorithmiquement des données numérisées. Cela recouvre notamment les ordinateurs, Internet, etc.

² Cf. Rheingold (Howard), *The Virtual Community. Homesteading on the Electronic Frontier*, MIT Press, Cambridge: 2000.

années 90, avec l'ouverture des réseaux techniques vers des publics élargis (réseaux jusque-là réservés d'abord au monde des affaires et de l'éducation). Or, les orientations politiques québécoises et canadiennes concernant les TIC étaient encore principalement dirigées vers les entreprises privées. Au Québec, on constatait en plus un retard important du point de vue de l'accès à Internet par rapport au reste du Canada. Les quelques programmes gouvernementaux québécois de l'époque visaient avant tout le branchement des entreprises et des individus, tandis que le branchement du milieu communautaire n'était pas considéré comme une priorité.

Pourtant, l'un des principaux enjeux sociaux et politiques liés à l'appropriation des technologies demeurait leur diffusion dans l'ensemble de la société. Pour être capable de bénéficier collectivement de ces technologies, il fallait à la fois rendre accessibles les infrastructures nécessaires, mais aussi posséder l'équipement qui, d'un point de vue individuel, demeurait onéreux. Vers 1995, au Québec tout un pan du mouvement communautaire se donnait alors pour mission d'aller de l'avant et de s'impliquer dans la lutte contre ce qu'on appelait déjà la « fracture numérique », c'est-à-dire le fossé existant entre d'une part, ceux qui possèdent et utilisent les nouvelles technologies, et d'autre part, les laissés pour compte. En 1995, la question de l'accès à la nouveauté technologique constitue un point chaud dans les débats politiques. À cette époque, les groupes communautaires³ défendent *le droit d'accès pour tous*, y compris les plus démunis, tandis que les gouvernements appuient plutôt des projets provenant majoritairement du secteur privé. En s'emparant de la problématique de l'appropriation sociale, les groupes communautaires ont ainsi d'abord privilégié la question de l'accès aux technologies numériques.

3. Politisation des technologies numériques

a) Flexibilité interprétative

Ce détour historique sur les débats accompagnant l'émergence de l'informatique au Canada, révèle l'existence de multiples perspectives sur les technologies numériques : celle du gouvernement canadien et des gouvernements provinciaux, des entreprises privées, des organismes communautaires. En participant à leur conception et à leur diffusion, chaque acteur social défendrait, de manière consciente ou inconsciente, une représentation différente du pouvoir de la technologie. La notion de *flexibilité interprétative*⁴, issue des courants constructivistes d'étude des sciences et technologies, conforterait cette première hypothèse.

L'implantation sociale des technologies numériques s'apparente bien au résultat d'une succession de choix entre plusieurs possibles (chaque possible reflétant les aspirations d'un collectif). De même, les outils informatisés portent des significations variables en fonction des groupes sociaux impliqués. Cette flexibilité interprétative expliquerait d'ailleurs la nature apparemment politique des débats autour des technologies. Caractérisées par leur souplesse, elles peuvent être simultanément appréhendées comme instruments de domination, opportunités démocratiques, leviers économiques. Selon nous, ces technologies ont été – et sont encore – l'occasion d'une bataille entre plusieurs conceptions politiques concurrentes. Dans la mesure où elles ne semblent pas encore stabilisées⁵, elles peuvent incarner des valeurs multiples, et par là même, susciter encore de nombreux débats collectifs⁶.

³ On peut définir provisoirement les groupes communautaires comme des organisations non gouvernementales, visant essentiellement la réalisation d'objectifs sociaux, à l'aide de financements sous forme de subvention, d'entente de contribution ou encore de contrat.

⁴ « By this we mean not only that there is flexibility in how people think of or interpret artifacts but also that there is flexibility in how artifacts are designed ». Cf. Pinch (Trevor) et Bijker (Wiebe), « The Social Construction of Facts and Artifacts », in Bijker, Pinch et Hugues, *The Social Construction of Technological Systems. News Directions in the Sociology and History of Technology*, page 40, MIT press, Cambridge: 1987.

⁵ L'idée de l'instabilité des propriétés des TIC n'est pas sans rappeler le concept de « mise en boîte noire » dans la

b) Lien extrinsèque à la politique

Pour avancer dans notre raisonnement, formulons une seconde hypothèse : les systèmes techniques posséderaient des attributs politiques⁷. Nous basant sur les réflexions du philosophe des techniques Langdon Winner, il apparaît vraisemblable de soutenir que l'apparition des technologies numériques semble être à l'origine d'un nouveau contexte politique, exigeant des délibérations publiques. Cela ne résulterait pas uniquement de leur « flexibilité interprétative », mais de l'indétermination (provisoire) de leurs propriétés politiques.

Comment comprendre alors ce lien entre technologies numériques et sphère politique? Les objets techniques apparaissent habituellement comme des entités neutres, dépourvues de significations collectives. Contre cette représentation naïve, Langdon Winner favorise une prise de conscience des imbrications entre affaires publiques et artefacts. Il commence par définir ce qu'il entend par « politique ». Ce sont « des dispositifs de pouvoir et d'autorité dans les associations humaines, tout autant que les activités qui prennent place dans ces dispositifs⁸ ». L'existence d'une *double modalité* dans l'articulation de la technique au politique est ensuite démontrée. Les artefacts suffisamment *flexibles* peuvent entretenir un *lien extrinsèque* avec la politique. C'est par exemple le cas lorsqu'ils sont employés intentionnellement à des fins politiques ou lorsqu'ils produisent des effets involontaires sur l'organisation de la cité. Quand ils impliquent, de manière délibérée ou non, une répartition du pouvoir entre les acteurs, les objets techniques sont alors extrinsèquement politiques.

c) Lien intrinsèque à la politique

De plus, les technologies possèdent parfois des qualités *intrinsèquement* politiques. On rencontre cette configuration lorsqu'un artefact *nécessite* une distribution déterminée du pouvoir. Les grands systèmes techniques des États-Unis d'Amérique illustrent bien cette thèse, dans la mesure où ils exigent des dispositifs de surveillance, et par là même un pouvoir centralisé⁹. Pour identifier plus facilement ce type d'objets techniques, Langdon Winner suggère de répondre à la question suivante:

Cet état de fait est-il dû à une inévitable réaction sociale aux propriétés inaliénables des choses elles-mêmes, ou s'agit-il au contraire d'une structure imposée par ailleurs, par des gouvernants, une classe dominante ou quelque autre institution sociale ou culturelle qui poursuit ses propres buts¹⁰?

théorie de l'acteur-réseau. Cf. Latour (Bruno), « Le dédale de la médiation technique » in *L'espoir de Pandore. Pour version réaliste de l'activité scientifique*, La Découverte, Paris: 2001.

⁶ Vraisemblablement, les technologies numériques paraissent aujourd'hui stabilisées du point de vue de leur *hardware*. En revanche, il existe encore de nombreuses controverses sociotechniques concernant le *software*, comme en témoignent les discussions parfois virulentes autour du logiciel libre.

⁷ Cf. Winner (Langdon), *La baleine et le réacteur. A la recherche des limites au temps de la haute technologie*, Descartes & Cie, Paris: 2002.

⁸ *Ibid*, chapitre 2.

⁹ Langdon Winner souligne les incompatibilités entre les mégasystèmes techniques et la participation démocratique dans les pays occidentaux. Vulnérables depuis le 11 septembre 2001, ces technologies requièrent des organisations autoritaires, voire panoptiques, pour assurer leur sauvegarde. En d'autres termes, elles provoquent nécessairement une érosion des institutions démocratiques. Cf. Winner (Langdon), « Trust and terror: the vulnerability of complex socio-technical systems » in *Science as culture*, Volume 13, No 2, juin 2004.

¹⁰ *Ibidem*.

Un artefact est *en soi* politique si son fonctionnement requiert une forme d'autorité déterminée. En dernière instance, c'est la nécessité pratique qui définit sa nature. Dans ces conditions, l'idée de la neutralité technologique paraît doublement intenable: non seulement les technologies peuvent faire l'objet d'un *usage politique*, mais ils sont aussi susceptibles d'avoir *une nature politique*.

4. Formulation du problème

En formulant l'hypothèse de la flexibilité interprétative des TIC, d'une part, et en postulant l'existence possible de propriétés politiques dans les systèmes techniques, d'autre part, la nature des débats sur la « société de l'information » paraît plus compréhensible. Les technologies numériques pouvant être politiques (extrinsèquement ou intrinsèquement), leur appropriation engendrerait naturellement des controverses collectives entre les représentations gouvernementales, les acteurs communautaires ou encore, les porte-parole des industries. Dans ces conditions, on peut s'interroger sur l'existence d'une approche communautaire de cette « société de savoir » et, plus spécifiquement, *sur les modalités d'une appropriation communautaire des TIC*. Dans la mesure où les organismes communautaires défendent, explicitement ou implicitement, un projet de société (plus ou moins défini) et où les technologies numériques peuvent matérialiser des valeurs politiques, la question suivante s'avère légitime: *une approche communautaire des technologies numériques est-elle possible, et si oui, dans quelles conditions?*

Deux remarques préalables sont nécessaires pour comprendre le sens de cette problématique. La notion d'*appropriation* doit d'abord être distinguée de celle d'*accessibilité*, cette dernière n'étant qu'une des conditions de l'*appropriation effective*¹¹. En fait, l'*appropriation* nécessite une capacité d'invention de la part des usagers, c'est-à-dire une certaine forme de créativité dans l'exploitation des dispositifs techniques.

Ensuite, cette problématique suppose de rompre avec une vision unilatérale, selon laquelle les groupes communautaires participeraient à l'élaboration et à la diffusion des technologies informatisées, sans toutefois être eux-mêmes atteints par cette participation au développement technique. Dans une certaine mesure, le déploiement de l'idée d'une « société du savoir » semble réciproquement redéfinir le milieu communautaire. L'indicateur de ces interactions serait l'existence de nombreuses organisations tournées vers les technologies numériques et appartenant vraisemblablement au milieu communautaire. Par exemple, les organisations montréalaises en faveur de l'informatique libre (*Facil* ou *Koumbit*), du WIFI dans les espaces publics (*Ile sans fil*), de l'appropriation sociale des TIC (*Communautique*¹²) ou encore de la normalisation des pratiques informatiques (*W3Québec*), obligent à repenser les articulations entre les objectifs communautaires « classiques », et les aspirations sous-jacentes aux porteurs des projets informatiques. Cela suppose alors d'analyser la capacité des groupes communautaires à modeler – voire à détourner – les outils technologiques au profit de finalités sociales, d'une part ; et d'examiner les

¹¹ « le moment de l'appropriation constitue (...) le but ultime du processus (d'usage). L'appropriation effective d'une technologie par un agent humain suppose (...) la réunion nécessaire et suffisante de trois conditions : a) une maîtrise cognitive et technique minimale de l'objet ou du dispositif technique ; b) une intégration sociale significative de l'usage de cette technologie dans la vie quotidienne de l'agent humain ; c) la possibilité qu'un geste de création soit rendu possible par la technologie, c'est-à-dire que l'usage de l'objet technique fasse émerger de la nouveauté dans la vie de l'utilisateur. ». Voir : Proulx (Serge), « Trajectoires d'usages des technologies de communication : les formes d'appropriation d'une culture numérique comme enjeu d'une société du savoir », *Annales des télécommunications*, tome 57, no. 3-4, Paris, 2002, p. 180-189.

¹² Le groupe Communautique forme un exemple significatif. Pour s'en convaincre, on se reportera à la monographie descriptive de Communautique. Cf. Proulx (Serge), Lecomte (Nicolas), Rueff (Julien), *Une monographie de Communautique*, Notes de recherches du CIRST, 2006, 40 pages (en ligne). Disponible sur <<http://www.cirst.uqam.ca/publications/pubcirst.asp?p=note>> (consulté le 14 septembre 2006)

conditions d'intégration des groupes de techniciens au milieu communautaire, d'autre part. Par conséquent, prendre au sérieux la question d'une *appropriation communautaire* des TIC, cela veut dire s'interroger sur les définitions possibles des technologies numériques par le mouvement communautaire, et réciproquement, des transformations du mouvement communautaire induites par les projets des groupes activistes de la technique.

Chapitre 2 - Méthodologie

1. L'intervention sociologique

Pour obtenir des éléments de réponse à notre problématique, nous avons utilisé une méthodologie basée sur l'intervention sociologique. Dans son ouvrage *La voix et le regard*¹³, Alain Touraine propose la définition suivante de cette démarche:

*Ainsi se définit l'intervention sociologique: action du sociologue pour faire apparaître les rapports sociaux et en faire l'objet d'une analyse. Le premier problème auquel elle doit s'appliquer est naturellement celui des mouvements sociaux, parce qu'il est plus central*¹⁴.

L'intervention sociologique est une pratique théorique révélant des rapports sociaux pour les soumettre ensuite à l'analyse du chercheur. L'expression « rapports sociaux » désigne, pour faire vite, l'ensemble des relations d'un individu ou d'un groupe au sein d'une entité collective. Ces relations peuvent par exemple prendre la forme d'une collaboration, d'un conflit, d'une domination asymétrique. L'intérêt initial de cette méthodologie réside dans sa capacité à mettre en lumière les mouvements sociaux caractérisés comme « les conflits sociaux définis et limités par un enjeu culturel commun aux adversaires en présence¹⁵. » Elle est structurée autour de quatre principes: a) entrer en relation avec le mouvement social lui-même¹⁶; b) confronter les acteurs à des interlocuteurs¹⁷; c) faire intervenir l'enjeu¹⁸ d) organiser l'auto-analyse¹⁹.

¹³ Touraine (Alain), *La voix et le regard*, Seuil, Paris, 1978.

¹⁴ *Ibid*, deuxième partie, chapitre un.

¹⁵ *Ibidem*.

¹⁶ « La première et la plus fondamentale est d'entrer en relation avec le mouvement social lui-même. Nous ne pouvons pas nous contenter d'étudier des actes ou des pensées; nous devons croiser notre regard avec celui du mouvement social lui-même. Il est fréquent que l'acteur devienne mémorialiste, historien ou sociologue; dans l'intervention au contraire l'acteur reste acteur. Les militants y participent parce qu'ils la jugent utile pour le mouvement » *Ibidem*.

¹⁷ « La deuxième est d'aller au-delà d'un discours idéologique et de saisir le groupe dans son rôle militant. C'est pourquoi presque dès le début il est confronté avec des interlocuteurs; sa réflexion sur lui-même et son action ne se forment qu'à partir de ces rencontres, souvent plus directes qu'au cours du conflit lui-même. Il est nécessaire que ces confrontations aient lieu non seulement avec des adversaires mais aussi bien avec des représentants d'autres niveaux d'action du mouvement lui-même, soit avec des dirigeants, soit au contraire avec des participants de base. Les chercheurs interviennent peu dans ces confrontations » *Ibidem*.

¹⁸ « [Le chercheur] doit être celui qui parle aux militants et à l'adversaire, celui surtout qui cherche à faire apparaître le mouvement social dans la lutte, donc à dégager l'enjeu social et culturel du conflit. Au départ cette référence de T [l'enjeu] n'est d'indirecte, indiquée par la référence à la recherche. Elle devient de plus en plus directe au long de l'intervention » *Ibidem*.

¹⁹ « Les acteurs, en participant aux groupes d'intervention, prennent, à l'égard de leur pratique, une distance qui est matérialisée par celle qu'ils constatent eux-mêmes entre leur idéologie, l'image d'eux-mêmes que leur renvoient leurs adversaires ou leurs partenaires et la diversité de leurs propres déclarations. Ils cherchent à comprendre les positions de leurs interlocuteurs et à les intégrer dans une analyse de leur propre action. L'histoire de l'intervention est celle d'une montée vers l'analyse à partir de l'expérience historique et de la redescende vers l'interprétation du groupe d'intervention lui-même. Le groupe voit d'abord se déployer devant lui diverses significations de son action; puis il

Dans le cadre de cette recherche, nous nous sommes inspirés de cette méthodologie sans toutefois en utiliser le cadre strict, faute de ressources budgétaires pour mettre en œuvre une intervention sociologique s'étalant sur la durée. Il s'agissait de s'en inspirer pour recueillir des données qualitatives, dans la mesure où notre objet de recherche – les représentations que le mouvement communautaire se fait de lui-même et de ses usages possibles des technologies numériques – ne coïncide pas exactement avec ce que Touraine appelle un « mouvement social ». Pour cette raison, nous avons organisé une seule journée de rencontre avec des acteurs choisis du milieu communautaire.

2. Nos hypothèses

L'élaboration d'hypothèses s'est révélée indispensable pour mettre en place « l'intervention sociologique ». Elles constituaient le socle de nos grilles d'analyse, grâce auxquelles les acteurs et les chercheurs ont contribué à formuler des interprétations concernant les significations d'une action sociale. Ces hypothèses devaient apporter des éléments de réponse à la problématique générale concernant les possibilités d'une approche communautaire des technologies numériques. Dans le cadre de la rencontre, ces hypothèses n'étaient pas explicitées en tant que telles. Deux raisons expliquaient cette précaution. D'abord, la réussite d'une intervention sociologique est conditionnée par la discrétion du chercheur. Si celui-ci impose brutalement son propre vocabulaire, sa problématique, ses thématiques ou ses hypothèses, le débat se transformera probablement en échec. Comme l'explique François Dubet, le capital culturel du chercheur risque d'inhiber les acteurs ou de les pousser à adapter leurs discours²⁰. Ensuite, les hypothèses ne doivent pas être élaborées avant la rencontre. Ce sont bien au contraire des co-constructions, résultant des interactions entre les acteurs, d'une part, et entre les acteurs et le chercheur, d'autre part. En d'autres termes, les hypothèses énoncées ci-dessous n'étaient en réalité que des amorces de réflexion, ayant pour fonction d'alimenter – possiblement – le débat²¹.

a) Adaptation du milieu communautaire à l'économie sociale

Il s'agissait de savoir comment les groupes communautaires prennent acte de la dynamique de l'économie sociale. Pour faire vite, cette dernière suppose une appropriation des techniques de management, une recherche d'efficacité, voire même, une exigence de rentabilité. En d'autres termes, l'économie sociale associe des « normes entrepreneuriales » à l'évaluation des objectifs sociaux, traditionnellement poursuivis par des organismes sans but lucratif (OSBL). Il apparaissait donc intéressant de discuter des articulations possibles entre le milieu communautaire et le secteur de l'économie sociale.

b) Controverses autour de la rencontre entre deux cultures

Les groupes communautaires visant l'appropriation sociale des technologies de l'information et de la communication semblent au croisement de deux cultures : l'activisme politique et la maîtrise technique. La

s'élève par paliers vers l'interprétation théorique centrale: qu'y a-t-il de mouvement social dans cette action? Et le chercheur intervient directement dans ce passage à l'analyse; enfin le chercheur puis le groupe lui-même interprètent ce qui s'est passé pendant l'intervention » *Ibidem*.

²⁰ Cf. Dubet (François), « Action et autoréflexion » in *Raisons Pratiques*, 1990.

²¹ *Ibid.* L'intervention sociologique laisse une grande place aux acteurs dans le processus de construction des connaissances scientifiques (en cela, elle s'oppose implicitement à l'idée d'une rupture épistémologique). Ces dernières ne peuvent pas être validées sans la participation et l'assentiment des intervenants. Or, les hypothèses n'échappent pas à cette règle. Elles aussi doivent être le résultat d'une co-construction entre les acteurs et le chercheur.

coexistence de ces deux univers de pratiques ne va probablement pas de soi. Il était par conséquent pertinent d'examiner les tensions, mais aussi les compromis entre ces deux mondes.

c) Spécificité d'une approche *communautaire* des TIC

Les discours sur la « société de l'information » manifestent beaucoup d'enthousiasme à l'égard des TIC. Ils considèrent la diffusion des nouvelles technologies comme une source de progrès social et économique. En apparence au moins, cette vision semble légitimer aussi bien les politiques libérales²² – visant la flexibilité, la productivité et par la suite, l'efficacité – que les pratiques communautaires cherchant l'appropriation sociale des TIC. Notre hypothèse supposait l'existence d'une approche spécifiquement *communautaire* des TIC.

d) L'avenir des groupes communautaires

Les organismes affirment aujourd'hui la nécessité de diversifier leurs activités face aux évolutions de la diffusion des médias informatisés. Il pouvait donc être judicieux de discuter des possibles repositionnements des groupes communautaires.

3. Choix des participants

a) Critères de sélection

Une intervention sociologique réussie organise les conditions de possibilité d'une auto-analyse. Cette rencontre invite les intervenants à expliquer le sens de leurs actions. Elle cherche à susciter un moment réflexif. Or, cette démarche a deux ressorts: la *déstabilisation idéologique* d'une part, et la *constitution d'un référent commun* d'autre part²³. La déstabilisation idéologique consiste à fragiliser les représentations sociales reconnues et anticipées par les acteurs. Il s'agit de refuser la logique d'affrontement entre les intervenants, elle-même alimentée par une conception présumée et non interrogée de leurs rôles. François Dubet illustre ce propos avec le cas du gauchisme universitaire. Une intervention sociologique de ce type ne doit pas conduire à une confrontation brutale, où les étudiants auraient le rôle de défenseurs de la classe ouvrière, et où les professeurs, les chercheurs et les administrateurs de l'université s'identifieraient, pour faire vite, aux « alliés de la bourgeoisie ». L'intervention sociologique nécessite au contraire de dépasser ce schéma, ou à tout le moins, de le mettre en question. Le choix des acteurs du débat est précisément le moyen de court-circuiter ce découpage idéologique. François Dubet recommande, par exemple, la participation d'ouvriers non syndiqués, pour confronter les étudiants à leur propre posture, ou encore de professeurs conservateurs, avec lesquels ils découvriront des affinités pour protéger l'université d'une instrumentalisation économique.

L'élaboration d'un référent commun est aussi indispensable que la déstabilisation idéologique. Pour qu'une discussion soit possible entre les acteurs du débat, ceux-ci doivent identifier un certain nombre d'expériences communes. Les référents constituent la base minimale à partir de laquelle les acteurs commencent à dialoguer. L'auto-analyse est donc modelée par le partage de ces référents.

²² Dans le cadre de ce travail, l'expression « libéral » désigne non pas les partis politiques nord-américains, mais la tradition politique fondée sur l'affirmation de l'auto-régulation du marché.

²³ *Ibid.*

b) Les participants

En fonction des critères précédents (déstabilisation idéologique et nécessité de constituer des référents communs), nous avons regroupé, pour une journée, un petit nombre d'acteurs du milieu communautaire québécois. Pour nous assurer de conditions optimales, nous avons fixé la limite à une dizaine de participants. Il s'agissait d'éviter la dispersion dans les discussions, de faciliter la participation des acteurs, et de favoriser la démarche d'auto-analyse. Onze personnes avaient été invitées à notre journée de rencontre et avaient confirmé leur présence. Finalement, six personnes se sont présentées (voir le tableau ci-dessous).

Les participants à la journée de rencontre	
<i>Prénom, Nom</i>	<i>Organisation(s)</i>
Claude Demers	Libre comme ça
Alain Ambrosi	Carrefour, Communautique
Michael Lenczner	Ile Sans Fil
Denis Boudreau	W3Québec
Stéphane Couture	Communautique, Koumbit et LabCMO
Christina Halaranova	Droits Internet en Bulgarie

4. Limites méthodologiques

Cette démarche paraît pertinente pour poser les jalons d'une recherche ultérieure. Elle permet d'explorer les rapports entre les aspirations communautaires et les enjeux de la politisation des technologies, sans toutefois les approfondir réellement. Les résultats de ce rapport se sauraient être définitifs. La parole d'une poignée d'acteurs n'est pas satisfaisante pour obtenir une vision synoptique du problème, aussi représentative soit-elle. À cela s'ajoute une autre difficulté substantielle : la pondération asymétrique des acteurs présents à la rencontre. Les participants étaient en effet majoritairement des militants technologues. Il ne s'agit pas d'invalider dès maintenant les conclusions de ce travail. Cependant, il faut avoir conscience de la validité limitée des résultats de cette étude. Ceux-ci ne sont pas tant des affirmations définitives que des ouvertures pour d'autres recherches.

Chapitre 3 – *Forme traditionnelle du communautaire*

Pour amorcer ce travail d'analyse, revenons à la définition traditionnelle du milieu communautaire. Il s'agit de mettre en lumière l'acception habituelle au Québec de l'expression « communautaire ». Nous examinerons d'abord rapidement l'histoire des groupes et de leurs rapports tumultueux avec l'État. En nous fondant sur la parole des participants à la journée de rencontre, nous essaierons ensuite d'explicitier les caractéristiques spécifiques – et reconnues – des organismes communautaires.

1. Une coopération conflictuelle avec l'État

Les organismes communautaires naissent au Québec dans les années 1960 dans les suites de la *Révolution tranquille*²⁴. L'Église catholique, traditionnellement responsable du soutien social aux personnes dans le besoin, dans les paroisses, a vu son autorité progressivement décliner pendant cette période de transformations. Ce contexte historique offrait alors à d'autres types d'acteurs sociaux, l'opportunité de s'impliquer dans ce secteur de l'aide sociale, en l'occurrence : l'État et la société civile. Une lutte ambiguë s'engage alors entre les institutions gouvernementales et les groupes communautaires autour de la gestion de la question sociale. Certains observateurs ont qualifié cette relation de « coopération conflictuelle », de « participation contradictoire » ou de « coopération critique ».²⁵

Dans le contexte d'une participation active de l'État dans le développement de nouvelles infrastructures pour assurer la santé et le bien-être de la population, et sous la pression des milieux communautaires, le gouvernement québécois met en place, dans les années 1970, le réseau des Centres Locaux de Services Communautaires (CLSC). Ce dispositif avait pour objectif de garantir des services sociaux, sanitaires et communautaires à l'ensemble de la population du Québec, tout en respectant le principe de la participation civique, c'est-à-dire la collaboration de comités locaux de quartier dans son organisation. L'influence des groupes communautaires se faisait alors clairement sentir dans les premières années de cette initiative. Le gouvernement a toutefois progressivement modelé le réseau des CLSC selon ses exigences propres. Ce mouvement d'institutionnalisation des CLSC s'est amplifié avec l'influence grandissante des gestionnaires professionnels au sein du réseau. En d'autres termes, il s'est constitué dès ces moments initiaux, une tension entre la volonté d'accroître l'engagement social des citoyens dans les affaires publiques et le désir de « rationaliser » la distribution de ces services à la population par une gestion technocratique.

Dans les années 1980, on assista à un mouvement inverse : les groupes communautaires gagnèrent en visibilité en comblant certaines lacunes des CLSC qui n'étaient plus en mesure d'assurer l'ensemble hétérogène des demandes du milieu. Les groupes communautaires jouèrent un rôle essentiel dans les secteurs de la santé mentale, des refuges pour femmes, des garderies ou encore des centres jeunesse. Ce renouvellement de l'action des groupes communautaires s'accompagnait également d'une redéfinition de leur identité. Ils s'affirmaient non pas en tant que simples « fournisseurs de services », mais en tant que solidaires d'une alternative sociale, d'un mouvement communautaire opposé aux services « bureaucratiquement » administrés aux groupes et à la population.

L'introduction de la problématique de « l'économie sociale » dans les années 1990 a constitué une étape importante de cette « coopération conflictuelle ». Le gouvernement a fait la promotion de cette notion pour tenter de concilier rentabilité économique et finalité sociale. De fait, les organismes de l'économie sociale résultent encore aujourd'hui d'une démarche de type « entrepreneurial ». Ils visent la viabilité financière tout en proposant des services sociaux. Certains groupes militants portaient – et portent encore – un regard critique sur cette politique pouvant apparaître comme une entorse au projet davantage « révolutionnaire » d'une volonté de changement social significatif.

Enfin, la réception controversée de l'entente élaborée par le Secrétariat à l'action communautaire autonome (SACA) démontre une nouvelle fois la complexité des rapports entre les institutions gouvernementales et les organisations communautaires. Diffusé en 2000, cet accord se donnait pour finalité la régulation harmonieuse des relations entre ces deux ensembles. Les réactions des milieux communautaires se sont

²⁴ Ce développement sur l'historique du milieu communautaire québécois repose principalement sur les analyses sociologiques de : White, Deena (2001), « Maîtriser un mouvement, dompter une idéologie: l'état et le secteur communautaire au Québec », in *Canadian Journal of Policy Research*, vol. 2 (2), p. 132-141.

²⁵ *Ibidem*.

toutefois avérées mitigées : la politique proposée par le SACA a été soit rejetée, soit radicalement critiquée, soit finalement acceptée, mais avec une certaine tiédeur.

L'histoire des groupes communautaires au Québec s'apparente ainsi à une succession de luttes sociales et politiques entre l'État et les groupes locaux : le gouvernement cherchant à évaluer le travail en milieu communautaire en fonction de critères en cohérence avec ses objectifs politiques, et les groupes essayant réciproquement d'agir sur les orientations du gouvernement. L'effacement progressif du poids de l'Église dans le champ de l'aide sociale – qui fut l'une des caractéristiques majeures de la *Révolution tranquille* – est par conséquent à l'origine d'un long processus de « coopération conflictuelle » par lequel les institutions publiques et les organismes communautaires n'ont cessé de peser l'un sur l'autre.

2. Définition consensuelle du terme « communautaire »

a) De l'importance de la participation civique

Initialement, les groupes communautaires s'apparentaient à des comités de citoyens. Ils rassemblaient des membres des classes populaires dans les milieux urbains québécois²⁶. Cette origine a marqué durablement les esprits. Encore aujourd'hui, plusieurs acteurs voient dans la participation civique la finalité ultime des organismes communautaires. Cet objectif, enraciné dans le passé, constituerait ainsi l'une des caractéristiques essentielles du milieu communautaire. Ce dernier se distinguerait par le fait de considérer les individus non pas comme des consommateurs passifs, soumis aux lois du marché, ni même comme des sujets politiques, mais d'abord comme des citoyens activement engagés dans la gestion des affaires publiques. Un participant à la journée de rencontre déclarait à ce sujet:

(...) le vrai milieu communautaire c'est celui qui s'organise à la base, c'est les citoyens qui se regroupent et qui défendent des besoins, qui se regroupent autour de besoins spécifiques, et qui les expriment par des revendications, des services alternatifs.

Cette affirmation identifie l'action communautaire à *une forme de participation civique*. Trois conséquences découlent de cette représentation. Premièrement, selon cette conception, la nature politique de l'action communautaire ne fait plus aucun doute. Elle se différencie donc du modèle de la *charité*. Bien que les groupes communautaires se soient substitués à l'Église pendant les années 1960, ils s'en démarquent en épousant une perspective citoyenne. Ils semblent ainsi s'affranchir des exigences morales au principe de la charité chrétienne, pour adopter des visées plus spécifiquement civiques et politiques.

Deuxièmement, il apparaîtrait intéressant d'examiner plus finement les liens idéologiques et politiques éventuels entre le mouvement communautaire au Québec et le *républicanisme civique*, une tradition intellectuelle particulièrement forte en Amérique du Nord²⁷. Cette dernière, à l'instar des groupes communautaires, défend le modèle de la participation civique, c'est-à-dire de l'implication directe des citoyens dans la sphère publique, au détriment de la représentativité. On retrouve là l'opposition, désormais classique en philosophie politique, entre la démocratie représentative, déléstant au maximum les citoyens de leur responsabilité politique pour leur permettre de poursuivre leurs projets privés, et la démocratie radicale, exigeant une participation constante des membres de la cité.

²⁶ Cf. White (Deena), *op. cit.*, page 36.

²⁷ Pour s'en convaincre, on pourra consulter les ouvrages historiques suivants: Cf. Pocock (J.G.A.), *Le moment machiavélien : la pensée politique florentine et la tradition républicaine atlantique*, PUF, Paris: 1997; Skinner (Quentin), *La liberté avant le libéralisme*, Seuil, Paris: 2000.

Enfin, les organismes communautaires s'opposent vraisemblablement au modèle politique dominant, fondé sur le libéralisme économique, en défendant la participation civique. En encourageant l'engagement des citoyens dans des affaires publiques locales, ils refusent la réduction des individus au statut de consommateurs passifs. En d'autres termes, et pour reprendre les analyses de Jacques T. Godbout, ils tentent de s'affranchir de la rupture entre le consommateur et le producteur, rupture d'ailleurs commune à la sphère du marché (les entreprises privées) et à l'État (les institutions publiques)²⁸. En somme, il s'agit de contester la délégation politique pour transformer les Québécois en acteurs de leur propre histoire, à la fois sujets et objets, à la fois représentants et représentés.

b) Définition géographique du communautaire

La perspective politique, au cœur de l'action communautaire, s'accompagne d'une délimitation géographique. À l'évidence, les modalités de la participation civique se complexifient en fonction de la taille du territoire. Plus l'espace est étendu, plus l'engagement direct des citoyens devient difficilement réalisable²⁹. Ce conditionnement géographique a des implications directes sur le format des organismes communautaires. La revalorisation des pratiques citoyennes passe par *un enracinement local*. Pour capter l'attention de la population québécoise, les groupes doivent en effet s'intéresser aux besoins spécifiques d'une population, dans le cadre de frontières géographiques restreintes. Ils délaissent par là même la politique régionale (ou nationale) pour privilégier des problématiques spécifiques. Cette démarche rapproche alors les citoyens de la sphère politique, ceux-ci ayant l'occasion de gérer des situations concrètes, proches de leur ordinaire. Un participant à la rencontre a clairement énoncé cet aspect :

Quand on parle d'une communauté... Le communautaire prend naissance à l'intérieur d'un territoire où les habitants se regroupent pour satisfaire des besoins qui ne sont

²⁸ Cf. Jacques T. Godbout, *Le don, la dette et l'identité*, La découverte, Paris: 2000.

²⁹ On reconnaît ici l'une des principales objections libérales à la démocratie directe (et au républicanisme civique). Elle consiste précisément à questionner les conditions géographiques de l'exercice de la démocratie directe. Le discours de Benjamin Constant, prononcé à l'Athénée royale de Paris en 1819, est à ce titre exemplaire. Il commence par opérer une distinction entre la liberté des anciens et la liberté des modernes. La liberté des anciens est ici assimilée à la liberté politique, c'est-à-dire à « la participation active et constante au pouvoir collectif », et la liberté des modernes aux libertés individuelles, c'est-à-dire « pour chacun le droit de n'être soumis qu'aux lois, de ne pouvoir ni être arrêté, ni détenu, ni mis à mort, ni maltraité d'aucune manière, par l'effet d'une volonté arbitraire d'un ou de plusieurs individus ». Or, pour Benjamin Constant, la liberté des anciens est solidaire d'une organisation politique dépassée, dans la mesure où les conditions de possibilité de la démocratie directe appartiennent au passé. Par rapport aux conditions spatiales de l'exercice de la démocratie directe, il montre que « l'étendue d'un pays diminue d'autant l'importance politique qui échoit en partage à chaque individu. Le républicain le plus obscur de Rome et de Sparte était une puissance. Il n'en est pas de même du simple citoyen de Grande-Bretagne ou des États-Unis. Son influence personnelle est un élément imperceptible de la volonté sociale qui imprime au gouvernement sa direction ». En d'autres termes, Benjamin Constant nous invite à considérer la faible étendue géographique de la cité, et par là même, le faible nombre de citoyens, comme des conditions nécessaires (mais non suffisantes) de l'effectivité de la participation civique. En revanche, il montre que l'extension territoriale des grands États implique, pour une démocratie, d'adopter le système de la représentation politique. Dans la mesure où les grandes distances géographiques sont des obstacles pour réunir fréquemment l'ensemble des citoyens, les cités démocratiques modernes n'ont pas d'autres possibilités que de se décharger des responsabilités politiques sur quelques individus. Cet argument nous permet donc de prendre conscience de l'importance des données géographiques dans la réalisation des pratiques politiques : leur multiplicité et leur variété dépendent partiellement de l'étendue des espaces politiques. Cf Constant (Benjamin), « De la liberté des anciens comparée à celle des modernes » in *Écrits politiques*, Gallimard, Paris, 1997.

pas offerts autrement (...). Mais, dans un sens plus traditionnel, c'est un lieu restreint. Ce qui ne veut pas dire que le communautaire ne peut pas offrir des services au-delà de son territoire. C'était « Moisson », des banques communautaires qu'on retrouve dans toutes les régions pour apporter de l'aide aux démunis, c'est des organismes régionaux du domaine communautaire, sauf qu'autour de ces organismes vont se développer des bases locales.

Pour stimuler la participation civique, les organismes communautaires se déploient dans les petits collectifs. La forme communautaire naît de préoccupations communes, partagées quotidiennement par un groupe restreint de personnes.

À cette dimension locale s'ajoute une présence sur l'ensemble du territoire québécois. Les organismes communautaires s'implantent aujourd'hui autant dans les milieux urbains que dans les espaces ruraux. Ce point mérite d'être souligné, dans la mesure où l'action communautaire est historiquement issue des environnements citadins³⁰. Avec le temps, les groupes communautaires ont dépassé le cercle des villes pour affronter la réalité rurale. Il ne s'agit donc pas d'un mouvement exclusivement urbain, coupé démographiquement des campagnes québécoises.

c) Les « affaires sociales »

Les organismes communautaires cherchent à stimuler la vie démocratique, en impliquant directement les citoyens dans des dossiers locaux. Toutefois, cette participation concerne généralement *les affaires sociales* du Québec. Le milieu communautaire se caractérise donc par sa perspective politique, son enracinement local, mais également ses préoccupations pour le social. L'un des intervenants déclarait à ce sujet:

Le milieu communautaire, c'est les affaires sociales, c'est justement le ministère de la Santé dont on parlait tantôt (...). C'est répondre aux besoins de la communauté, c'est comme ça que ça s'appelle chez nous dans les Laurentides... C'est les banques de nourriture, les banques de vêtements, ce genre de...

Au côté des institutions publiques, les groupes communautaires tentent traditionnellement de gérer les problèmes de misère économique, de détresse psychologique, de faiblesse scolaire, et ainsi de suite. En d'autres termes, ils cherchent à répondre à diverses formes de « pathologie sociale » se traduisant par des besoins sociaux criants, en déployant des services de proximité.

Chapitre 4 – Controverses organisationnelles

L'identité des organismes communautaires résulte, nous l'avons vu, d'un lent processus de « coopération conflictuelle » avec l'État. Depuis les années 1960, les groupes communautaires et les gouvernements qui se sont succédé à Québec, se sont ainsi influencés réciproquement dans la définition conjointe de l'objet et de la nature de l'action communautaire. L'identité des groupes communautaires émane ainsi d'un processus de co-construction sociale par lequel les groupes ont développé leurs particularités. Nous avons

³⁰ Cf. White (Deena), *op.cit.*

décrit, au chapitre précédent, les trois caractéristiques propres qui semblent distinguer principalement aujourd'hui l'action dite « communautaire » : une perspective citoyenne, son enracinement géographique et une préoccupation prioritaire pour le domaine des affaires sociales.

L'émergence des technologies de l'information et de la communication (TIC) marque une nouvelle étape dans l'évolution possible de l'identité du mouvement communautaire québécois. Il s'agit toujours pour les groupes communautaires, de se positionner politiquement par rapport aux instances gouvernementales, mais également de prendre en charge les nouvelles problématiques sociales suscitées par la diffusion numérique de l'information. En somme, les organismes de la société civile doivent maintenant composer avec la question de l'appropriation sociale des technologies numériques. Ils sont dans la nécessité d'affirmer – ou de taire – leur propre conception des systèmes informatiques, pour être éventuellement en mesure d'inscrire les valeurs communautaires dans la matérialité des objets techniques. Or, ce mouvement s'accompagne concrètement de tensions, de doutes, d'ambiguïtés. Quels seraient les symptômes de ces contradictions? Selon nous, l'apparition d'un militantisme technique serait une manifestation sensible de ces nouvelles tensions. Plus précisément, les rapports coopératifs – ou conflictuels – entre les groupes « traditionnels » et les collectifs d'activistes de la technique refléteraient les contradictions du mouvement communautaire face aux technologies de l'information.

Les collectifs de militants technologues – en nombre croissant au Québec depuis quelques années – se caractérisent à la fois par un intérêt pratique et prioritaire pour les technologies de l'information et leur participation sociale à une politisation des enjeux techniques ; par leur appartenance aux milieux urbains en même temps que par une affinité avec le milieu communautaire. Koumbit, W3Québec, Ile sans fil, Facil et Communautaire semblent des cas exemplaires de ce type de groupes à Montréal. Comme nous le verrons ci-dessous, cette nouvelle forme de militantisme – revendiquée en tant que telle par les acteurs – oblige le mouvement communautaire québécois à se redéfinir et par là même, à prendre position en matière d'appropriation sociale des technologies numériques.

1. Pertinence du concept de *champ*

Pour saisir les relations entre le milieu communautaire traditionnel et le militantisme technologique, il nous paraît pertinent d'introduire la notion de *champ*. Issue de la sociologie critique, elle s'articule habituellement au concept d'*habitus*. Ce couple théorique se donne initialement pour objectif de dépasser l'antinomie entre *l'objectivisme* et le *subjectivisme* à l'œuvre dans les sciences sociales³¹. La posture objectiviste consiste à expliquer le comportement des acteurs sociaux comme le résultat de conditions objectives, c'est-à-dire à soumettre « les libertés et les volontés à un déterminisme extérieur et mécanique ou intérieur et intellectuel³² ». La vision subjectiviste, en revanche, fait de la volonté individuelle le principe exclusif de l'agir, « en substituant aux antécédents de l'explication causale les fins futures du projet et de l'action intentionnelle³³ ». Pour échapper à cette contradiction, Pierre Bourdieu a développé une approche alternative, à savoir le constructivisme structuraliste, en s'appuyant principalement sur les concepts de *champ* et d'*habitus*.

Dans le cadre de ce rapport, nous nous intéresserons seulement à quelques propriétés des champs sociaux. Ceux-ci possèdent de fait des caractéristiques intéressantes pour saisir les tensions actuelles du mouvement communautaire. Pour commencer, ils se distinguent par leur *autonomie*. On peut les comparer à des microcosmes, réglés par leurs propres *principes* et leurs *intérêts* spécifiques. Comme l'explique

³¹ Cf. Bourdieu, (Pierre), *Le sens pratique*, Minuit, Paris: 1980.

³² *Ibid*, chapitre 2.

³³ *Ibidem*.

Bourdieu, il n'est pas imaginable de faire courir un géographe avec des enjeux de philosophe... Parce qu'ils font l'objet d'une répartition entre les membres d'un champ, les intérêts spécifiques créent une situation de concurrence et modèlent les pratiques des acteurs. C'est pourquoi chaque espace social demeure indissociable d'une *lutte de pouvoir*, lutte dont l'enjeu consiste précisément à contrôler les mécanismes de répartition des capitaux (économique, culturel, symbolique et social). Or, cette structure suscite vraisemblablement des rapports de domination entre les agents :

Ceux qui, dans un état déterminé du rapport de force, monopolisent (plus ou moins complètement) le capital spécifique, fondement du pouvoir ou de l'autorité spécifique caractéristique d'un champ, sont inclinés à des stratégies de conservation - celles qui, dans les champs de production de biens cultures, tendent à la défense de l'orthodoxie - tandis que les moins pourvus de capital (qui sont aussi souvent les nouveaux venus, donc, la plupart du temps, les plus jeunes) sont enclins aux stratégies de subversion - celles de l'hérésie. C'est l'hérésie, l'hétérodoxie, comme rupture critique, souvent liée à la crise, avec la doxa, qui fait sortir les dominants du silence et qui leur impose de produire le discours défensif de l'orthodoxie (...)³⁴.

Les acteurs dominants, contrôlant les capitaux spécifiques, incarnent *l'orthodoxie*, c'est-à-dire l'ordre existant. À l'inverse, les dominés tentent de renverser cette situation par des pratiques *hétérodoxes*³⁵. Quoiqu'un peu simple, cette distinction nous paraît féconde pour saisir les relations – autant coopératives que conflictuelles – entre les groupes communautaires traditionnels et les collectifs de militants de la technique. Le concept de champ offre la possibilité d'appréhender les enjeux derrière une éventuelle redéfinition du milieu communautaire, en soulignant l'existence d'une lutte de pouvoir entre les acteurs. À l'évidence, l'acception traditionnelle du communautaire, développée ci-dessus, correspond dans le cadre de cette sociologie critique, à l'orthodoxie. Les collectifs de militants technologues semblent au contraire dans la situation de l'hétérodoxie.

2. Une définition problématique du communautaire

a) L'enracinement local

Les groupes communautaires « orthodoxes » se définissent par leur enracinement local. Ils s'appuient sur des liens sociaux effectifs, délimités géographiquement, pour favoriser en retour la participation des individus à leurs affaires communes. Cette caractérisation du communautaire a provoqué de vives réactions au cours de cette journée. Les militants de la technique s'opposent en effet à cette analyse trop restrictive, comme en témoigne l'échange ci-dessous :

- *Je suis d'accord avec ça, mais je ne peux pas m'empêcher de trouver ça un peu castrateur quand même, je ne suis pas à l'aise avec ça.*
- *Avec quoi ?*
- *Que le communautaire est géographiquement délimité. La définition traditionnelle*

³⁴ Cf. Bourdieu (Pierre), « Quelques propriétés des champs » in *Questions de sociologie*, les éditions de minuit, Paris, 1984, p. 115.

³⁵ La lutte entre les acteurs à l'intérieur d'un champ connaît quand même certaines limites. Bourdieu indique très clairement l'existence d'un accord tacite entre les agents sur les enjeux mêmes des espaces sociaux. Ils tentent mutuellement de se déstabiliser pour obtenir le monopole sur les capitaux, mais ils ne remettent jamais en cause les intérêts spécifiques du champ. *Ibidem*, p. 115.

du communautaire fait en sorte que c'est quelque chose de géographiquement limité. Ca m'inconforte énormément. Je suis sûr qu'on pourrait trouver des exemples de gens qui sont branchés à travers le monde.

Les collectifs de militants technologues rejettent cette définition apparemment étroite du communautaire pour deux raisons. À leurs yeux, elle manifeste d'abord un *déni de reconnaissance*³⁶. Elle fixe des restrictions géographiques ayant pour conséquence d'exclure *de facto* le militantisme technique de la culture communautaire. N'ayant pas d'assises locales, les groupes techno-politiques n'appartiendraient pas au milieu communautaire. Le critère géographique conduirait ainsi à séparer les groupes communautaires authentiques, développés à partir de *solidarités réelles* (affectives ou culturelles), des militants de la technique, liés artificiellement par des *intérêts convergents*.

Cette analyse n'est pas sans rappeler les travaux de Ferdinand Tönnies sur les notions de *communauté* et de *société*³⁷. Ce couple conceptuel avait initialement pour objectif de mettre en lumière les transformations sociales au 19^e siècle, et notamment les effets sociaux de l'industrialisation³⁸. D'après cet auteur, la *communauté* résulterait du sentiment subjectif d'appartenance, fondé sur des liens *affectifs* ou sur la *tradition*. Le village illustrerait idéalement cette idée de la communauté. En revanche, la *société* s'appuierait sur un ensemble de relations *contractuelles*, c'est-à-dire rationnelles, entre des individus. Les environnements urbains incarneraient cette notion. À l'évidence, cette distinction inspire (au moins implicitement) la définition orthodoxe des groupes communautaires. Pour obtenir de la *reconnaissance*, les militants de la technique sont donc dans la nécessité de contester cette acception dominante, d'une part, et sa légitimation sociologique, d'autre part.

Une autre raison alimente l'opposition des activistes techniques à cette définition: *l'érosion des frontières*. Selon eux, les technologies numériques permettraient de dépasser les contraintes géographiques, bouleversant simultanément le sens traditionnel de l'expression « communautaire ». L'exemple de la communauté virtuelle MISTICA³⁹ est d'ailleurs revenu fréquemment pendant la journée de rencontre. Il s'agit d'un collectif en ligne, réunissant des acteurs internationaux (activistes, chercheurs, contributeurs de projets libres) autour d'un projet social en Amérique latine. Ce cas démontrerait empiriquement l'existence d'une nouvelle forme de communauté, ayant la particularité d'être conditionnée par l'usage des

³⁶ Ce sentiment était fort, comme en témoigne l'intervention suivante: « Quand je sens une hiérarchisation d'un organisme communautaire par rapport à un autre, j'ai cet inconfort là encore. Parce que je sens qu'on essaye de dire: « ben, les groupes technologiques se ne sont pas les vrais groupes communautaires, ils ne sont pas sur le terrain, ils sont pas pauvres, ils sont pas si, ils sont pas ça ». Il y a des gens qui font exactement les mêmes choix technologiques, qui sont aussi pauvres, alors qu'il y a d'autres gens qui n'y sont pas. Puis, il y a des gens qui travaillent dans le milieu communautaire ou dans l'économie sociale, qui sont beaucoup plus riches que des gens qui travaillent dans le milieu des technologies, puis qui sont dans un environnement dans lequel on pourrait présumer une aisance plus élevée. Donc je pense qu'à un moment donné il faut se poser la question là-dessus, et puis essayer de voir s'il n'y a pas une redéfinition à faire de ça ».

³⁷ Cf. Tönnies (Ferdinand), *Communauté et Société*, PUF, Paris: 1977.

³⁸ Ce couple conceptuel a d'ailleurs été largement travaillé par la tradition sociologique. Max Weber opère lui aussi une distinction entre « communalisation » et « sociation ». Cf. Weber (Max), *Économie et société*, Tome 1, chapitre 1, paragraphe 9, Pocket, Paris: 1995. Emile Durkheim définit également les deux notions dans « Communauté et Société selon Tönnies ». Cf. Durkheim (Émile), *Communauté et Société selon Tönnies* (en ligne). Disponible sur <http://classiques.uqac.ca/classiques/Durkheim_emile/textes_1/textes_1_13/tonnies.html> (consulté le 8 octobre 2006)

³⁹ <http://funredes.org/mistica/ra/projet/>

technologies réticulaires, et d'être « déracinée géographiquement ». La médiation informatique participe donc elle aussi à une remise en cause de la représentation orthodoxe du communautaire⁴⁰.

b) La structure hiérarchique

L'évolution technologique s'avère être un élément central dans la controverse. Les dispositifs numériques déstabilisent non seulement la représentation géographique de la communauté, mais questionnent également la légitimité de *la structure organisationnelle* des groupes orthodoxes. À plusieurs reprises, les militants de la technique ont critiqué l'ordonnement traditionnel des organismes communautaires, et notamment leur lourdeur hiérarchique. Les activistes technologues défendraient des contenus politiques, mais développeraient aussi des alternatives au niveau organisationnel⁴¹. Les outils informatiques seraient pour eux l'occasion de rompre avec « l'agencement vertical » des groupes communautaires dominants. Un participant a d'ailleurs comparé cette divergence aux débats, dans les années 1970, entre les organisations syndicales et les associations de citoyens sur la question des médias alternatifs.

Quand on regarde historiquement l'appropriation des médias alternatifs depuis les années 1970, ceux qui étaient le plus réactif à ça, c'était le mouvement syndical par exemple. Le mouvement syndical défendait ses acquis, ils n'en avaient rien à foutre d'une culture de participation. Quand sont rentrés les médias alternatifs par la vidéo, par exemple, eux ils disaient: « mais pourquoi faire des médias de processus? On n'en a rien à foutre ». C'est quelque chose de très hiérarchique, de très verticaliste. Il y a un peu le même phénomène dans ce que tu disais à propos du communautaire, et je pense que tu as raison, mais il ne faut pas généraliser non plus. Mais il y a un peu le même phénomène. Il y a des résistances et ça, c'est une question de culture, une question de culture de participation, de partage, et je pense qu'il faut – si on veut aller plus loin – en effet affronter ce problème.

Les militants de la technique semblent se démarquer par leur volonté de dépasser les structures hiérarchiques, de privilégier l'autonomie des acteurs et d'encourager la culture du partage. En ce sens, les technologies de l'information leur permettraient de se libérer des phénomènes d'autorité, et par là même des formes orthodoxes du communautaire⁴².

c) Modèles économiques

Après avoir examiné les controverses sur les formes organisationnelles, il convient d'étudier à présent *les conditions matérielles du communautaire*, c'est-à-dire ses fondements économiques et leurs enjeux. Cette analyse sera l'occasion de découvrir d'autres tensions entre l'action communautaire traditionnelle et les pratiques des militants de la technique.

⁴⁰ Derrière ce débat, on reconnaît le questionnement du lien social dans les communautés en ligne. Cf. Proulx (Serge), « Les communautés virtuelles : ce qui fait lien » in Proulx, Poissant, Sénécal, éd., *Communautés virtuelles. Penser et agir en réseau*, Presses de l'Université Laval, 2006, p. 13-25.

⁴¹ Ce point est conforté par l'expérience du « libre » et de « l'open source ». Le « libre » et « l'open source » désignent aussi bien des logiciels ouverts, c'est-à-dire des algorithmes informatiques accessibles aux usagers, que des organisations productives, fondées sur la collaboration en ligne. Cf. Crémer (Jacques) et Gaudeul (Alexandre), « Quelques éléments d'économie du logiciel libre » in *Réseaux*, volume 22, numéro 124, Paris, 2004.

⁴² On peut se demander si cette remise en cause de l'organisation hiérarchique n'est pas plus largement l'expression d'une critique de l'institution. En d'autres termes, ce qui se jouerait ici, ce serait l'opposition entre les structures instituées légalement (ou traditionnellement) et les associations spontanées d'individus.

Bien qu'ils puissent signer des ententes de contribution ou des contrats, les groupes communautaires fonctionnent principalement avec des *demandes de subventions*. Ce système a l'avantage de les soustraire aux exigences de rentabilité. À partir du moment où l'État reconnaît la légitimité de leurs missions sociales, ils bénéficient des fonds nécessaires à leurs activités, que celles-ci soient profitables ou non économiquement⁴³. Cependant, ce système n'est pas dépourvu d'inconvénient. Il requiert d'abord beaucoup de temps et d'énergie. Pour obtenir des subventions, les acteurs sont en effet dans la nécessité de compléter régulièrement des dossiers de plus en plus complexes. Ces démarches administratives ont pour effet d'empêcher indirectement les organismes communautaires de poursuivre leur vocation. De plus, ce système entretient une forte dépendance économique, l'action du communautaire étant suspendue à la politique du gouvernement. Les participants à la rencontre semblaient particulièrement sensibles à cet aspect, l'exemple de Communautique résonnant encore dans tous les esprits⁴⁴.

Pour échapper à ces contraintes, les militants de la technique chercheraient à court-circuiter cette logique politico-administrative. Pour ce faire, deux possibilités se présentent à eux: la recherche de *contrats privés* (ce qui revient à se soumettre aux lois du marché) ou la mobilisation de *bénévoles*. C'est apparemment cette seconde alternative qui constitue l'essentiel de leurs ressources, comme en témoigne la déclaration suivante:

Si je regarde ce qui se passe chez nous à W3 Québec, c'est sûr qu'on est un organisme très jeune, et on n'a pas forcément les capacités et les connexions pour aller chercher du financement, mais au départ, moi en tant que président, je suis un peu réfractaire pour aller chercher du financement, parce que j'entrerais dans une dynamique que je n'aime pas. Puis, je me fie beaucoup sur mon monde pour que les gens donnent du temps, qu'on puisse faire avancer les choses bénévolement, tout le monde ensemble, qu'on sert les coudes, qu'on fasse avancer des trucs, même si ça avance moins vite.

À en croire cette intervention, les activistes de la technique abandonneraient le système des subventions pour assurer leur autonomie et leur efficacité. Ils le substitueraient par le bénévolat. Ainsi, ils se distingueraient du milieu communautaire orthodoxe, dont le fonctionnement dépend surtout des aides de l'État. Les uns s'appuieraient sur un système de partage de rétributions symboliques, encore appelé « l'économie de la notoriété », et les autres tenteraient de lever des capitaux gouvernementaux.

Cela n'est évidemment pas sans rappeler le fonctionnement des collectifs « libristes » (réunissant les contributeurs de logiciels libres). Comme ces derniers, les militants de la technique semblent coopérer selon des principes relevant non pas de l'échange marchand, mais du *don* et de la *reconnaissance*⁴⁵. En participant bénévolement aux actions de leur groupe, ils n'attendent pas des échanges réciproques et strictement équivalents. En fait, ils se soumettent aux jugements de leurs pairs, et créent les conditions

⁴³ Cette analyse ne concerne évidemment pas les entreprises de l'économie sociale. Pour avoir de plus amples informations à ce sujet, on se reportera à l'article de Deena White. Cf. White (Deena), *op.cit.*, p. 41- 42.

⁴⁴ Communautique – un organisme communautaire visant l'appropriation collective des technologies de l'information et de la communication – subit actuellement une crise majeure, les subventions ayant été considérablement réduites par le gouvernement.

⁴⁵ Pour des développements à ce sujet, on pourra consulter les articles suivants: cf. Bergquist (Magnus) et Ljungberg (Jan), « The power of gifts: organizing social relationships in open source communities » in *Information System Journal*, vol. 11, 2001; Foray (David) et Zimmermann (Jean-Benoît), "L'économie du logiciel libre: organisation coopérative et incitation à l'innovation" in *Revue économique*, volume 52, 2001.

nécessaires à l'amélioration de leur réputation⁴⁶. Indirectement, ce processus de reconnaissance aurait des effets bénéfiques sur leur carrière et sur l'attribution éventuelle de subventions⁴⁷.

3. Conclusions intermédiaires

a) Enjeux d'une lutte de pouvoir

En s'opposant à la définition géographique de la communauté, à la structure hiérarchique des groupes et à leur modèle économique, les collectifs hétérodoxes donnent l'impression d'incarner l'avant-garde du mouvement communautaire. Les valeurs alternatives de l'activisme technologique semblent à la pointe du progrès social, reléguant alors l'orthodoxie communautaire à une forme de conservatisme. Une lutte symbolique anime donc vraisemblablement les relations entre les aspirations du militantisme de la technique et les tendances des groupes communautaires traditionnels. Certains discours illustraient explicitement ce point:

L'inconfort que moi j'ai par rapport à ça, c'est que je me pose la question de savoir si à un moment donné il ne faut pas remettre en cause la définition de ce qu'est le communautaire. Parce que, ce que moi je remarque, [inaudible] il y a dans le milieu communautaire une espèce de mouvement... d'arrière garde qui est extrêmement protecteur des acquis, du travail qui a été fait, puis qui a une peur incroyable de perdre des choses qui ont été gagnées au fil des années avec des combats, et c'est tout à fait normal. Sauf que, ce que ça amène, ce que moi j'observe là-dedans, c'est qu'à un moment donné ça amène une opposition naturelle au changement, une opposition naturelle à tout ce qui vient un peu brasser la cage, qui sort un peu des normes, des sentiers battus, de ce qu'on a établi... quand on évolue dans le milieu communautaire. On s'attend à avoir un certain type de relation avec les gens, on s'attend à ce que les gens ne parlent pas de telle ou telle affaire parce que c'est tabou, on s'attend à ces choses-là. Et quand quelqu'un ose franchir la ligne, c'est mal reçu.

Le concept de *champ*, issu de la sociologie critique, nous apporte des clés pour saisir cette lutte entre les orthodoxes et les hétérodoxes. L'enjeu de ce conflit n'est autre que la *légitimité* des organismes, et par là même le contrôle de la répartition des capitaux spécifiques au champ communautaire (symbolique, social, économique et culturel). Les collectifs activistes de la technique doivent remettre en cause les représentations et les pratiques de l'orthodoxie communautaire pour être capables de justifier leur propre existence.

La relative jeunesse du militantisme technique semble corroborer cette analyse. Pour compenser leur arrivée récente dans le champ communautaire, les activistes technologues sont dans la nécessité de s'imposer face aux groupes communautaires institués, consolidés avec le temps (ils existent depuis une quarantaine d'années). Ce n'est sans doute pas par hasard que les discours les plus virulents, à l'encontre de l'orthodoxie communautaire, ont été tenus par les membres les plus jeunes⁴⁸. De même, l'adoption du

⁴⁶ Il serait peut-être intéressant, à l'avenir, d'opérer une distinction entre les concepts de réputation et de reconnaissance. Dans le cas présent, les deux termes sont considérés comme des synonymes.

⁴⁷ « Moi je sais que sans mes actions bénévoles dans des groupes, des choses comme ça, je ne serais pas une entreprise rentable. Parce que beaucoup de mes entrées viennent de ces efforts-là, je le vois, je le sens. Sauf que c'est pas comme ça pour tout le monde ».

⁴⁸ « Moi, j'ai cet inconfort-là. Puis je ne veux pas le catégoriser justement... à un type de milieu communautaire, à une génération ou je ne sais pas quoi, mais je le sens. Moi qui viens, qui n'est pas du tout du milieu communautaire, qui vient du milieu corporatif, qui est arrivé dans le milieu communautaire il y a environ un an et demi, en tout cas, j'essaie tranquillement de comprendre, je pense que je vois les choses différemment, et je vois des *games* que les

bénévolat ne paraît pas étrangère aux propriétés de ce champ. Le refus des subventions est motivé sincèrement par le désir d'indépendance, mais peut-être est-il conditionné par un manque de visibilité (et donc par une difficulté à attirer les capitaux gouvernementaux). On pourrait encore émettre de nombreuses hypothèses concernant les modalités et les enjeux spécifiques de cette lutte. Toutefois, nous manquons de données empiriques pour mener rigoureusement ce travail. Notre intervention sociologique révèle incontestablement la présence d'une concurrence dans le microcosme communautaire, mais n'offre pas la possibilité d'examiner finement les stratégies des acteurs. En confirmant l'existence d'une lutte de pouvoir, l'intervention sociologique ouvre par conséquent la voie à une étude plus systématique des modalités de ce conflit.

b) Ambiguïtés de la posture hétérodoxe

Les valeurs des militants de la technique constituent une alternative aux habitudes des groupes orthodoxes. Pour accroître leur crédibilité et leur influence, elles s'apparentent à des aspirations « d'avant-garde », en rupture avec les manières de faire dominantes. Ceci étant dit, les participants à la journée de rencontre ont dévoilé des ambiguïtés derrière cette apparence résolument progressiste. En s'opposant à la définition géographique des groupes communautaires, à leur structure hiérarchique et à leur mode de financement, les collectifs d'activistes de la technique semblent se rapprocher du modèle idéal de l'entreprise dans une économie libérale⁴⁹. Un intervenant expliquait en l'occurrence :

Koumbit causes a great confusion in my head, because at one point it seems to me like that perfect capitalist organization, where you don't even need capital to start it off, there's no job security, right ? There's no job security at all ! It's a system working where you can interchange people like that ! But they have these wonderful people around them, but I think they're perfecting this Information Society capitalist way of working together... it blows me away !

D'après cette affirmation, les groupes techniques participeraient involontairement à la mouvance libérale puisqu'ils incarneraient l'organisation flexible et efficace. Ils n'offrent en effet aucune sécurité de travail à leurs collaborateurs. À l'instar des compagnies privées, ils sont aussi mobiles et déracinés culturellement. L'équivocité de ces valeurs suscite donc des interrogations légitimes: ou bien celles-ci sont à la pointe du progrès social, ou bien elles réalisent pleinement le programme libéral⁵⁰.

Chapitre 5 – Le statut des technologies numériques

Le chapitre précédent révèle plusieurs points de rupture entre les acteurs du champ communautaire. Il s'agit essentiellement de controverses organisationnelles : l'enracinement local, la structure hiérarchique et le mode de financement ont été questionnés. A présent, nous souhaitons examiner ce qui semble être le cœur des divergences, à savoir : le statut attribué aux technologies de l'information et de la communication.

gens ne voient pas forcément, parce qu'ils ont toujours été dans ce milieu là. Ça je trouve ça un peu dommage. »

⁴⁹ L'expression « libéral » désigne, pour faire vite, ce courant de pensée politique attribuant à l'autorégulation du marché la capacité de maximiser la production et la répartition des richesses.

⁵⁰ Ce problème n'est pas sans évoquer les relations ambiguës entre la critique artiste, émanant de mai 1968, et le renouvellement du capitalisme. Cf. Boltanski (Luc) et Chiapello (Eve), *Le nouvel esprit du capitalisme*, Gallimard, Paris, 1999.

1. Conditions géographiques de l'accès aux technologies

Les groupes communautaires agissent sur l'ensemble du territoire québécois. Bien qu'ils proviennent historiquement des quartiers populaires des villes, on constate aujourd'hui leur présence dans les environnements autant urbains que ruraux. Cet aspect n'est pas négligeable, dans la mesure où il permet de distinguer démographiquement les groupes communautaires « orthodoxes » des militants activistes de la technique « hétérodoxes ». Ces derniers vivent en effet souvent dans les grandes villes du Québec, et notamment dans la région de Montréal. Tous les participants à la journée de rencontre s'accordaient d'ailleurs assez facilement sur ce point. Or, la localisation géographique des organismes ne doit pas être considérée comme une caractéristique contingente. Elle conditionne directement l'accès (ou non) aux dispositifs techniques, et par là même la capacité à s'investir dans des projets informatiques. Un participant a, par exemple, soulevé le problème de la fracture géographique dans les Laurentides:

La large bande passe par la 117, et moi qui suis à un kilomètre de la 117, je n'y ai pas accès chez moi, dans ma maison. Alors, donc, on a dans les Laurentides peut-être 80 kilomètres de route jusqu'à Val-Morin. C'est une petite ville, c'est des territoires immenses qui sont serpentés par des routes et qui sont cachés derrière les montagnes. Donc on est loin de la large bande dans les Laurentides. Donc on a une fracture numérique géographique nécessairement, mais sociale aussi. Mais géographique, ça, c'est sûr.

La compréhension des rapports entre le communautaire et les technologies numériques exige par conséquent de considérer les conditions géographiques. Bien sûr, celles-ci ne déterminent pas mécaniquement l'implication des groupes. Cependant, la présence d'un contexte géographique favorable reste une condition nécessaire (mais insuffisante) à leur participation. Ces réflexions expliquent alors les priorités de l'orthodoxie communautaire. La population québécoise n'étant pas homogène, les ruraux ne disposant pas des moyens techniques de leurs concitoyens urbains, les groupes traditionnels se sont d'abord préoccupés de la question de *l'accès* aux technologies informatiques (appelée aussi « fracture technologique » par les participants). Victimes de la coupure géographique, ils ont cherché à obtenir du matériel informatique pour les utiliser dans le cadre de leurs activités⁵¹.

2. Hétérogénéité des représentations de la technique

a) Conception dichotomique de l'orthodoxie communautaire

La répartition géographique influence l'accès aux technologies numériques. Or, sans dispositif informatique, il paraît difficile de développer des projets techniques avancés et de construire des représentations complexes. La participation des groupes communautaires est donc partiellement conditionnée par leur localisation. Dans la mesure où les groupes communautaires orthodoxes s'implantent dans l'ensemble du Québec – autant dans les environnements urbains que ruraux – ils connaissent souvent des difficultés pour accéder facilement aux technologies de l'information. Dès lors, ils évoluent dans des contextes relativement défavorables pour construire une réflexion sur la technique et prendre conscience de ses enjeux sociopolitiques. Voilà peut-être une raison pour laquelle leurs conceptions des dispositifs numériques ne seraient pas aussi élaborées que celles des militants de la technique. On comprend

⁵¹ L'échec du projet communautaire Périclès est une illustration de cette fracture géographique : « Nous autres, on était parti avec un projet très ambitieux de cyberdémocratie, qu'on appelait le projet Périclès, qui très tôt s'est révélé une espèce de... [C.D pointe un autocollant sur l'ordinateur de S.C] ton slogan, il est tout à fait au point, « utopiste debout » [rires]. On s'est aperçu qu'avant d'arriver à la réalisation du rêve, il y avait toute une fracture technologique à franchir, et là on s'est dit : on va chercher tel ou tel projet, on est encore en sous-sol. »

également pourquoi ils ne ressentent pas la nécessité de s'impliquer dans des projets prioritairement techniques.

Les groupes traditionnels appréhendent les technologies numériques comme des *outils*. Ils adhèrent par là même implicitement à la thèse de l'instrumentalisation de la technique : les dispositifs techniques seraient des moyens neutres, grâce auxquels une diversité d'acteurs pourrait atteindre efficacement une variété de finalités. En d'autres termes, l'orthodoxie communautaire identifie les technologies de l'information à des appareils permettant (ou non) de maximiser la poursuite de leurs missions sociales habituelles.

Le fait demeure que les technologies – et c'est peut-être ça le défi d'ailleurs qu'il faut soulever – le fait demeure que les nouvelles technologies, c'est justement un service, un outil. Le milieu communautaire ne se développe pas, traditionnellement en tout cas, autour des nouvelles technologies. Le milieu communautaire, c'est les affaires sociales (...).

L'émergence des technologies numériques ne modifie pas, en apparence, les objectifs des organismes communautaires. Il s'agirait seulement de nouveaux outils, subordonnés à des finalités préexistantes. Quelles sont alors les conséquences de cette représentation de la technique ? D'une part, elle aurait tendance à réduire l'appropriation communautaire à une problématique de l'accès. Si les dispositifs informatiques s'avèrent être des moyens neutres, la participation des groupes aux processus d'innovation technique perd tout son sens. Seule la démocratisation de la diffusion importe dans cette logique. D'autre part, cela conduit à assimiler les militants de la technique à des « fournisseurs de services ». Ceux-ci auraient simplement pour fonction d'assurer des services d'accès (ou de formation) à la population. Contrairement aux groupes orthodoxes, leur vocation ne serait pas politique. Les organismes traditionnels travailleraient donc dans une optique citoyenne, visant à supprimer la coupure entre les représentants et les représentés, entre le consommateur et le producteur, alors que les activistes de la technique se contenteraient d'offrir des moyens techniques à leurs concitoyens (gratuitement ou non).

En concevant les dispositifs informatiques comme des outils, une frontière est tracée entre le milieu communautaire traditionnel et le militantisme de la technique. En fait, il s'agirait de deux cultures hétérogènes, l'une étant sociale et l'autre technique. Un participant a d'ailleurs introduit cette distinction lors de la rencontre, de la manière suivante:

Quand on parle nouvelle technologie et milieu communautaire, pour moi il faut distinguer entre deux choses. D'un côté, les services techniques, les services qui sont offerts à la population. On parle de services d'accès, de services de formation qui sont offerts aux communautés. Par contre, on doit aussi parler de l'implication des groupes communautaires, en tant que représentants de leur communauté. On parle (alors) plus de participation citoyenne, d'utilisation des TIC en termes d'approfondissement de la démocratie par exemple, de cyberdémocratie ou autre. Force est de constater qu'on a beaucoup de services qui sont offerts – quand je dis beaucoup, c'est relatif – quand on se rend compte qu'on a beaucoup, nous autres, de technos – ce n'est pas mon cas moi – mais en règle générale, on a des personnes qui connaissent bien les nouvelles technologies, qui ont des services à offrir, qui ont la culture informatique, la culture technologique, mais cette culture, à mon sens, est très loin d'atteindre le milieu communautaire.

Cette vision dichotomique a évidemment provoqué de vives réactions pendant la journée de rencontre, les militants de la technique refusant cette séparation tranchée entre la culture communautaire et la culture technique.

b) Contre-arguments des militants de la technique

Cette distinction a fait surgir deux stratégies rhétoriques différentes. Certains participants ont d'abord formulé une hypothèse pour expliquer l'indifférence de l'orthodoxie communautaire par rapport à la technique. Leur réticence pourrait être le signe d'une résistance politique⁵². Les aspirations communautaires étant incompatibles avec les valeurs incarnées par les technologies de l'information, les groupes traditionnels freineraient passivement leur diffusion dans la société, en refusant de les adopter⁵³. Cette interprétation attribue par conséquent à la posture orthodoxe une compréhension aiguë des enjeux sociopolitiques de la technique. Elle incite également les militants de la technique à se remettre en cause, dans la mesure où eux participeraient à une transformation sociale, sans nécessairement avoir conscience de ses tenants et aboutissants.

L'autre réaction – nettement plus dominante – consiste à refuser cette coupure. De fait, les conditions matérielles – la répartition géographique et l'accès aux dispositifs informatiques – obstruent aujourd'hui l'engagement du mouvement communautaire dans les problématiques technologiques. Les groupes orthodoxes peuvent s'impliquer dans la démocratisation de la diffusion des technologies numériques, mais souvent ils n'ont pas vraiment la possibilité d'aller plus loin. Les militants de la technique présents à la rencontre ont facilement accepté cette analyse. Cependant, ils voient aussi la sphère technique comme un domaine appartenant *de droit* à l'action communautaire. Certes, la situation est actuellement défavorable à une appropriation sociale des technologies numériques, mais cette perspective reste l'horizon légitime du champ communautaire. Or, pour développer la participation des organismes communautaires, plusieurs intervenants ont suggéré de penser la technologie comme une réalité plus complexe qu'un simple *outil* :

Les technologies sont des outils, mais ce ne sont pas que des outils. Ça fait partie aujourd'hui de l'économie et des éléments de développement, et on a peut-être trop tendance à les percevoir comme des outils (...). Il y a un défi là : aller plus loin que de voir uniquement la technologie comme un outil, comme un service. C'est ça qui est notre handicap. C'est ça qui fait en sorte que le communautaire ne franchit pas la ligne Maginot qui leur permettrait de s'approprier vraiment quelque chose, qui les rendrait beaucoup plus efficaces dans leur intervention.

Comment dépasser cette représentation instrumentale des technologies numériques ? Il s'agit de les comprendre non seulement comme des moyens, mais aussi comme des éléments culturels⁵⁴. Or, considérer la technique en tant que *culture*, c'est vraisemblablement refuser d'en faire une matérialité neutre, subordonnée aux intentions des acteurs. Ce serait donc, à l'instar du constructivisme social, souligner l'existence d'attributs sociaux et politiques aux objets techniques. Les dispositifs informatiques ne s'apparenteraient pas simplement à des outils, mais à des *mediums* incarnant des valeurs et des normes.

⁵² Cette interprétation n'est pas sans rappeler les travaux de Michel de Certeau sur les manières de faire, et notamment sur les tactiques des usagers dans le cadre des stratégies des concepteurs. Cf. De Certeau (Michel), « Faire avec : usages et tactiques », in *L'invention du quotidien I. Arts de faire*, p. 50-63, Gallimard, Paris, 1990.

⁵³ « Mais, on peut même aller plus loin et comprendre ça comme une résistance, au moins comme des réserves des groupes communautaires. C'est comme, *you know*, une personne qui ne veut pas avoir un *cell phone*, qui n'utilise pas de *mail*, *you know*, qui sont comme têtus, il faut juste leur montrer toutes les choses qu'on peut faire avec ça, travailler plus fort... et on respecte pas du tout cette crainte, cette *reluctance* ».

⁵⁴ Les intuitions des acteurs sont ici très proches des analyses de Gilbert Simondon. Ce philosophe refuse en effet la coupure entre la culture et la technique. Cf. Simondon (Gilbert), *Du mode d'existence des objets techniques*, Introduction, Paris: 2001.

Cette argumentation théorique apporterait ainsi une légitimité aux acteurs soucieux de mettre en valeur des problématiques techniques. Si les technologies s'avèrent être des réalités culturelles, il faudrait cesser de les imaginer comme des îlots préservés de l'agitation humaine. Parce qu'elles s'articulent aux enjeux sociopolitiques, elles appartiendraient *de droit* au domaine de l'action communautaire, cette dernière s'intéressant traditionnellement aux affaires politiques et aux missions sociales. Identifier la technologie à une culture, ce serait par conséquent une manière de réintégrer la technique dans le champ communautaire.

Chapitre 6 – L'appropriation sociale des technologies

Les chapitres précédents ont décrit plusieurs controverses entre groupes orthodoxes et groupes activistes de la technique. Leurs désaccords concernent les formes organisationnelles des groupes (l'enracinement local, la structure hiérarchique et le modèle économique) et les représentations sociales des technologies numériques. Les groupes orthodoxes les identifieraient à des outils, alors que les militants hétérodoxes les appréhenderaient plutôt comme une culture. Or, c'est apparemment en reconnaissant les caractéristiques sociales et politiques des technologies qu'il devient possible d'imaginer une appropriation communautaire des dispositifs informatiques. Il s'agit là peut-être d'une ouverture pour dépasser les contradictions entre l'orthodoxie et l'hétérodoxie communautaire.

1. Considérer la technologie comme une culture

En concevant la technologie comme une culture, la bataille de l'accès ne peut plus être l'objectif exclusif de l'action communautaire. Certes, la démocratisation de la distribution des technologies constitue, encore aujourd'hui, un problème majeur, mais elle reste nettement insuffisante pour parler d'une appropriation généralisée. Dans la mesure où les dispositifs techniques incarnent des choix sociaux et politiques, les groupes communautaires ne sauraient se contenter de les diffuser au plus grand nombre. Ils doivent s'assurer de leur conformité avec leurs aspirations. Il faut alors qu'ils s'impliquent dans la sphère technique, tant au niveau de la conception que de la diffusion, pour être en mesure d'inscrire leurs propres valeurs dans les technologies numériques. Les groupes orthodoxes sont dans la nécessité de reconsidérer leur position par rapport à ces dernières. Ils ne peuvent pas les propager sans connaître ce qu'elles matérialisent. Par conséquent, refuser la réduction instrumentale, c'est reconnaître la légitimité d'une participation technique des organismes communautaires, et par là même admettre le rapprochement avec le militantisme technique.

Les participants à la journée de rencontre – autant les représentants de l'orthodoxie communautaire que les activistes de la technique – ont d'ailleurs reconnu la nécessité de prendre conscience de la technologie comme culture. Les premiers concédaient la légitimité de cette perspective alors que les seconds travaillaient déjà dans cette optique. Les acteurs s'accordent aussi pour voir dans cette représentation une porte ouverte pour arrimer groupes orthodoxes et militants hétérodoxes.

2. Les moments de l'appropriation sociale des TIC

En définissant la technologie comme une culture, les pratiques des groupes se multiplient et se complexifient nécessairement. Cette représentation offre en effet de nouvelles opportunités d'action. Dans ces conditions, la bataille de l'accès ne peut plus être l'unique préoccupation des acteurs. Cette manière de comprendre la technique est en l'occurrence une clé pour penser l'association conjugulée des organismes traditionnels et des militants de la technique. Les orthodoxes et les hétérodoxes ne s'opposeraient pas *par nature*: leurs actions se situeraient à des moments différents dans un même processus. Plutôt que de s'intéresser aux caractéristiques prétendument invariables des groupes, il paraît pertinent de considérer

leurs pratiques dans le cadre d'un mouvement, à savoir celui d'une *appropriation sociale des technologies*. Ce mouvement d'appropriation est décomposable en plusieurs moments distincts⁵⁵.

- **L'accès** constitue le premier moment de l'appropriation sociale des technologies. C'est une pré-condition nécessaire, mais non suffisante. Pour la remplir, il faut avoir à sa disposition du matériel informatique. Nous avons vu précédemment que la répartition géographique au Québec crée des inégalités au niveau de l'accessibilité (« fracture numérique » géographique). Certains groupes orthodoxes ne peuvent alors envisager d'autres enjeux prioritaires que la seule démocratisation de l'accès aux technologies.
- **La maîtrise technique et cognitive de l'artefact**, seconde étape, consiste à acquérir les compétences cognitives et techniques nécessaires à la manipulation des technologies et l'usage des protocoles. Ces compétences sont souvent le résultat d'apprentissages spécifiques et de formations formelles ou informelles.
- **L'intégration significative de l'objet technique dans les pratiques quotidiennes**, troisième étape, est le moment à partir duquel les usagers voient leurs anciennes pratiques modifiées. L'adoption des technologies transforme en effet leurs manières de faire. Les groupes orthodoxes semblent actuellement à ce niveau dans le processus d'appropriation⁵⁶.
- **La créativité dans l'usage**, quatrième étape, désigne la capacité de détourner les objets techniques de leurs finalités initiales ou encore d'intervenir directement dans leur conception, ou encore, finalement, l'émergence de nouveauté dans la pratique (individuelle ou sociale) traversée par l'usage du dispositif technique.
- **La médiation d'un collectif ou d'une communauté**, cinquième étape, suppose que les apprentissages individuels font l'objet d'échanges entre les membres d'un collectif ou

⁵⁵ S. Proulx analyse le processus d'appropriation en distinguant différentes conditions de réalisation. Voir : Proulx (Serge), « Trajectoires d'usages des technologies de communication : les formes d'appropriation d'une culture numérique comme enjeu d'une société du savoir », *op.cit.* ; Proulx (Serge), « Penser les usages des TIC aujourd'hui : enjeux, modèles, tendances » in L. Vieira et N. Pinède, éd., *Enjeux et usages des TIC : aspects sociaux et culturels*, t. 1, Presses universitaires de Bordeaux, 2005, p. 7-20. Notre raisonnement s'inspire ici de ces analyses, mais également d'une intervention particulièrement claire à ce sujet pendant la journée de rencontre: «ça, c'est la prise de connaissance pour moi. Mais, c'est axé sur les services, parce que, quand tu as une prise de connaissance en Bulgarie, il n'y a pas Koumbit. Et on dit « ok, vous pouvez utiliser le logiciel libre ». La question qui suit, c'est « ok, mais où est-ce qu'on va pour nous aider? ». Parce que les groupes communautaires ne peuvent pas toujours installer un Linux par exemple, ils ne peuvent pas toujours l'installer comme il faut, comme ils le veulent. Alors on a besoin de cet accès au service. Mais, dans ce processus, je pense que la troisième étape c'est la possibilité des groupes communautaires d'intervenir dans les projets technologiques(...). Et la quatrième étape, c'est l'intervention dans la politique dont tu as parlé un peu plus tôt. Mais les groupes communautaires ne peuvent pas être dans la politique avant de passer ces trois niveaux par exemple. Parce que ça parle beaucoup de gouvernance, de politique au SMSI, mais comment je peux traduire ça pour le groupe communautaire, pour le comprendre. On doit passer quelques étapes avant ça. Il n'y a pas beaucoup de groupes communautaires qui peuvent intervenir dans la politique du gouvernement. Et pour moi, ça c'est vraiment un processus. »

⁵⁶ « Oui, mais ce que tu proposes là, ça va beaucoup plus loin que l'acceptation moyenne de ce qu'on entend, de ce que le communautaire entend par appropriation. Tu commences à aller très loin à partir de la créativité. Et quand tu parles de représentation de l'utilisateur à la fois dans les politiques publiques et à la fois dans l'innovation, c'est en effet déjà... A mon avis, l'appropriation telle qu'elle est entendue maintenant, c'est accessibilité, maîtrise technique et intégré dans une pratique...ça s'arrête là, et encore intégré dans une pratique en faisant bien attention que ça ne change pas la pratique ».

d'une communauté de pratique organisée autour d'intérêts similaires ou de valeurs et d'aspirations communes. C'est, en tout cas, le pari des communautés qui s'organisent autour du logiciel libre : l'émergence d'une intelligence collective repose en effet sur des mécanismes de soutien, de parrainage, de transmission au sein d'une communauté.⁵⁷

- **La représentation politique**, dernière étape, marque la réalisation complète du processus d'appropriation sociale. C'est la prise en compte d'une représentation collective des usagers dans les processus d'innovation ou dans les politiques publiques relatives aux technologies. Les militants de la technique semblent en l'occurrence agir particulièrement à ce niveau.

Six moments distincts composent ainsi le mouvement d'appropriation sociale des technologies. Les groupes orthodoxes intègrent progressivement les technologies de l'information dans leurs pratiques, pendant que les collectifs hétérodoxes travaillent déjà la question de la représentation. Ils ne se contredisent donc pas nécessairement, mais se situent à des étapes différentes du processus. En d'autres termes, l'appropriation communautaire des dispositifs informatiques est une *possibilité réelle* (le communautaire étant déjà engagé dans ce mouvement) et *légitime* (la technologie étant une culture). Ce processus ne s'apparente évidemment pas à un destin inéluctable. Tous les groupes communautaires ne s'engageront pas nécessairement dans la sphère technique. Cependant, cet avenir demeure un horizon crédible, inspiré dès maintenant par les actions des militants de la technique. Les divergences actuelles entre les orthodoxes et les hétérodoxes peuvent par conséquent s'amenuiser avec le temps. Les groupes traditionnels partagent en *puissance* (et non en acte) des préoccupations similaires à celles des activistes technologues.

3. Enjeux de l'appropriation communautaire

Quelles peuvent être les conséquences d'une appropriation communautaire des technologies de l'information? Les organismes orthodoxes se donnent traditionnellement pour vocation de promouvoir, sous différentes formes, la participation civique. Les dispositifs informatiques pourraient alors être modifiés dans une perspective citoyenne. Le milieu communautaire étant particulièrement sensible au statut de l'utilisateur, il s'agirait de faire tomber la barrière entre le consommateur et le producteur. En ce sens, les utilisateurs ne devraient pas être des individus passifs, mais de véritables *acteurs* de leur environnement technique. Un des participants a d'ailleurs corroboré cette analyse en déclarant:

C'est que l'objectif de l'appropriation sociale, c'est de faire des citoyens des acteurs dans la société, plutôt que des consommateurs de services. Présentement, les nouvelles technologies, en propriété privée (...) et ce serait ça le néo-libéralisme... ce serait justement l'opposé. Ce serait d'enfermer le monde en deux grandes catégories, ni plus ni moins, les propriétaires d'outils, de technologies, les propriétaires de tout en fait, et les consommateurs de l'autre. Ceux qui font de l'argent et ceux qui achètent.

L'appropriation sociale conduirait donc à affirmer le rôle du *citoyen* dans les processus d'innovation et de diffusion des dispositifs numériques. Cette approche rappelle le constructivisme critique d'Andrew Feenberg. Ce philosophe de la technique se propose en effet de penser les conditions d'une extension de la

⁵⁷ Les auteurs remercient Pierre Mounier pour ses commentaires ayant conduit à l'ajout de ce niveau du modèle.

démocratie à la sphère technique⁵⁸. Contre le modèle technocratique de la technique, ce penseur invite lui aussi les citoyens à investir et questionner les problématiques techniques.

Cette volonté d'accroître la participation civique dans le domaine technique s'accompagne d'une autre conséquence, non moins importante. Dans la mesure où les technologies informatiques pourraient être gérées par des citoyens, elles seraient également susceptibles de devenir des *biens publics*⁵⁹. Bien que les TIC appartiennent généralement à des entreprises privées, l'implication communautaire serait l'occasion d'influencer leur évolution dans le sens d'une collectivisation. Cet enjeu se nourrit évidemment des multiples expériences autour de l'informatique libre. Il s'agirait d'inventer un modèle alternatif aux systèmes propriétaires existants⁶⁰.

Enfin, les effets de l'appropriation communautaire des technologies ne sont pas unilatéraux : autant les groupes paraissent capables de modifier considérablement le cours du développement technologique, autant les dispositifs numériques obligent les organismes à se redéfinir. Les controverses entre groupes orthodoxes et hétérodoxes semblent le signe le plus évident de cette reconfiguration réciproque⁶¹. On peut alors supposer, sans prendre trop de risque, que les *valeurs* et les *formes organisationnelles* de l'orthodoxie subiront également un déplacement⁶².

Conclusion

Pour l'ensemble du milieu communautaire, conformément à ses aspirations historiques, l'appropriation citoyenne des technologies peut être considéré comme un processus légitime visant à accroître le rôle de la société civile dans la conception et la diffusion des dispositifs numériques. Ces aspirations à l'appropriation sociale des techniques supposent également de transformer l'information et les TIC en biens publics. Cet engagement dans la sphère technique induit en retour une redéfinition des valeurs et des formes organisationnelles de l'orthodoxie communautaire, comme en témoignent les controverses entre groupes communautaires traditionnels et activistes de la technique.

Pour parvenir à cette conclusion, nous avons d'abord recensé quelques éléments de la définition dominante du communautaire, à savoir : l'enracinement local, la promotion de la participation civique et une préoccupation pour les problèmes sociaux. Puis, nous avons examiné les points de rupture entre orthodoxes et hétérodoxes, tant du point de vue organisationnel que des représentations de la technique.

⁵⁸ Cf. Feenberg (Andrew), *(Re)penser la technique*, La Découverte, Paris: 2004, p. 109-123.

⁵⁹ « c'est important et c'est pour ça que je dirais que lorsqu'on parle d'accessibilité comme un des critères, et bien moi je vois la nécessité de rendre publique, de donner un caractère public aux nouvelles technologies, de la même manière qu'on donne un caractère public à l'eau, à l'électricité, aux ressources vitales des êtres humains aujourd'hui dans une société moderne. Alors, caractère public, ça veut rien dire. On parle de caractère public dans le sens que ça devrait être accessible à tout le monde, et on parle de caractère public aussi dans le sens que ça devrait être un droit pour tout le monde d'accéder à ces ressources là. Alors pour moi, c'est la notion, en tout cas ce sont les éléments prioritaires quand on analyse ce que veut dire l'appropriation sociale et collective des nouvelles technologies. »

⁶⁰ Sur cet enjeu, consulter : Aigrain (Philippe), *Cause commune*, Fayard, Paris, 2005 (en ligne). Disponible sur <http://www.causecommune.org/download/> (consulté le 12 octobre 2006).

⁶¹ Il ne s'agit pas ici d'adopter le principe de symétrie généralisée de la théorie de l'acteur réseau. Nous concédons l'existence d'un conditionnement technique des pratiques humaines, sans toutefois admettre une égale influence des objets techniques et des acteurs sociaux. Cf. Latour (Bruno), *Nous n'avons jamais été modernes*, chapitre 4, La Découverte, Paris: 1997.

⁶² « Mais, après l'autre versant, c'est ce qui fait justement partie de la redéfinition. Peut-être qu'il faudrait rajouter justement à ça... Quand tu dis : « générer de la nouveauté », il y avait en effet le côté... Générer de la nouveauté (...) y compris au niveau organisationnel. Générer de la nouveauté, ça peut être une remise en question de pas mal de choses aussi, et faire la différence entre individuel et collectif. C'est (pouvoir) se remettre en question. »

Enfin, nous avons analysé les conditions de possibilité d'une rencontre entre ces deux cultures militantes, en nous attachant à comprendre leur place respective dans le processus d'appropriation des technologies. L'une des clés rendant possible cette rencontre consiste pour tous les groupes communautaires à considérer la technologie comme une culture, une posture qui rend alors légitime et pertinente l'action citoyenne pour une transformation de l'environnement technique.

Bibliographie

- Aigrain (Philippe), *Cause commune*, Fayard, Paris: 2005 (en ligne). Disponible sur <<http://www.causecommune.org/download/>> (consulté le 12 octobre 2006)
- Bergquist (Magnus) et Ljungberg (Jan), « The power of gifts : organizing social relationships in open source communities », *Information System Journal*, vol. 11, 2001.
- Boltanski (Luc) et Chiapello (Ève), *Le nouvel esprit du capitalisme*, Gallimard, Paris: 1999.
- Bourdieu, (Pierre), *Le sens pratique*, Minuit, Paris: 1980.
- Bourdieu (Pierre), « Quelques propriétés des champs » in *Questions de sociologie*, Minuit, Paris, 1984.
- Constant (Benjamin), « De la liberté des anciens comparée à celle des modernes » in *Écrits politiques*, Gallimard, Paris, 1997.
- Crémer (Jacques) et Gaudeul (Alexandre), « Quelques éléments d'économie du logiciel libre », *Réseaux*, 22 (124), Paris: 2004.
- De Certeau (Michel), « Faire avec: usages et tactiques », in *L'invention du quotidien 1. Arts de faire*, Gallimard, Paris: 1990.
- Dubet (François), « Action et autoréflexion », *Raisons Pratiques*, 1, EHESS, 1990.
- Durkheim (Émile), *Communauté et Société selon Tönnies* (en ligne). Disponible sur <http://classiques.uqac.ca/classiques/Durkheim_emile/textes_1/textes_1_13/tonnies.html> (consulté le 8 octobre 2006).
- Feenberg (Andrew), *(Re)penser la technique*, La Découverte, Paris: 2004.
- Foray (David) et Zimmermann (Jean-Benoît), « L'économie du logiciel libre: organisation coopérative et incitation à l'innovation », *Revue économique*, vol. 52, 2001.
- Jacques T. Godbout, *Le don, la dette et l'identité*, La Découverte, Paris: 2000.
- Latour (Bruno), « Le dédale de la médiation technique » in *L'espoir de Pandore. Pour une version réaliste de l'activité scientifique*, La Découverte, Paris: 2001.
- Latour (Bruno), *Nous n'avons jamais été modernes*, chapitre 4, La Découverte, Paris: 1997.
- Pinch (Trevor) et Bijker (Wiebe), « The Social Construction of Facts and Artifacts », in Bijker, Pinch et Hugues, éd., *The Social Construction of Technological Systems*, MIT Press, Cambridge: 1987.
- Pocock (J.G.A.), *Le moment machiavélien. La pensée politique florentine et la tradition républicaine atlantique*, PUF, Paris: 1997.
- Proulx (Serge), « Communautés virtuelles : ce qui fait lien », in S. Proulx, L. Poissant, M. Sénécal, éd., *Communautés virtuelles : penser et agir en réseau*, Presses de l'Université Laval, Québec: 2006, p. 13-26.

Proulx (Serge), « Penser les usages des TIC aujourd'hui : enjeux, modèles, tendances » in Lise Vieira et Nathalie Pinède, éd., *Enjeux et usages des TIC : aspects sociaux et culturels*, t. 1, Presses universitaires de Bordeaux, Bordeaux: 2005, p. 7-20.

Proulx (Serge), « Trajectoires d'usages des technologies de communication : les formes d'appropriation d'une culture numérique comme enjeu d'une société du savoir », *Annales des télécommunications*, tome 57 (3-4), Paris: 2002, p. 180-189.

Proulx (Serge), Lecomte (Nicolas), Rueff (Julien), *Une monographie de Communautique*, Notes de recherches du CIRST, 2006, 40 pages (en ligne). Disponible sur <http://www.cirst.uqam.ca/publications/pubcirst.asp?p=note> (consulté le 14 septembre 2006).

Rheingold (Howard), *The Virtual Community. Homesteading on the Electronic Frontier*, MIT Press, Cambridge: 2000.

Skinner (Quentin), *La liberté avant le libéralisme*, Seuil, Paris: 2000.

Simondon (Gilbert), *Du mode d'existence des objets techniques*, Paris: 2001.

Tönnies (Ferdinand), *Communauté et Société*, PUF, Paris: 1977.

Touraine (Alain), *La voix et le regard*, Seuil, Paris: 1978.

Weber (Max), *Économie et société*, Pocket, Paris: 1995

Winner (Langdon), *La baleine et le réacteur. À la recherche des limites au temps de la haute technologie*, Descartes & Cie, Paris: 2002.

Winner (Langdon), « Trust and terror: the vulnerability of complex socio-technical systems », *Science as culture*, 13 (2), 2004.

White (Deena), « Maîtriser un mouvement, dompter une idéologie: l'État et le secteur communautaire au Québec », *Canadian Journal of Policy Research*, 2 (2), 2001.

TITRES PARUS

- 07-02 **Gentzoglani**, Anastassios, «International Competitiveness in the Telecommunications and ICT Sectors : A Cross Country comparison»
- 07-01 **Gentzoglani**, Anastassios, «Innovation, réglementation et choix organisationnels au niveau du marché électrique : le cas des pays en Afrique»
- 06-06 **Prud'homme**, Julien, «Histoire de l'école d'orthophonie et d'audiologie de l'Université de Montréal, 1956-2002. Des luttes professionnelles à l'épanouissement disciplinaire»
- 06-05 **Banik**, Marc, «Regulating the Risks of Dietary Supplements: An Economic analysis of Qualified Health Claims and Efficacy Statement Disclaimers»
- 06-04 **Leonard**, Robert, «From Chess to Catastrophe: Psychology, Politics and the Genesis of von Neumann's Game Theory»
- 06-03 **Leonard**, Robert, «From Austro-liberalism to Anschluss: Oskar Morgenstern and the Viennese Economists in the 1930's»
- 06-02 **Banik**, Marc, «Reappraising the Efficiency of Probabilistic Patents and Prescriptions for Patent Policy Reform»
- 06-01 **Proulx**, Serge, Nicolas Lecomte et Julien Rueff «Portrait d'une organisation québécoise orientée vers l'appropriation sociale des technologies de l'information et de la communication en milieu communautaire»
- 05-06 **Castonguay**, Stéphane, «La dynamique du changement scientifique en contexte d'application : la fondamentalisation de l'entomologie économique aux États-Unis au 20^e siècle»
- 05-05 **Larivière**, Vincent, Éric **Archambault**, Yves **Gingras** et Étienne **Vignola-Gagné**, «The Place of Serials in Referencing Practices: Comparing Natural Sciences and Engineering with Social Sciences and Humanities»
- 05-04 **Gemme**, Brigitte et Yves **Gingras**, «La formation à la recherche dans le cadre des collaborations université-milieu : analyse comparative des différents modes d'encadrement»
- 05-03 **Doray**, Pierre et Christian **Maroy**, «Le travail de rapprochements entre économie et éducation : analyse de quatre expériences de formation en alternance»
- 05-02 **Czarnitzki**, Dirk, Petr **Hanel** et Julio Miguel **Rosa**, «Evaluating the Impact of R&D Tax Credits on Innovation : A Microeconomic Study on Canadian Firms»
- 05-01 **Milot**, Pierre, «La commercialisation des résultats de la recherche universitaire : une revue de la littérature»
- 04-01 **Hanel**, Petr, «Intellectual Property Rights Business Management Practices: A survey of literature»
- 03-09 **Hanel**, Petr, «Impact of Government Support Programs on Innovation by Canadian Manufacturing Firms»
- 03-08 **Hanel**, Petr, «Impact of innovation motivated by environmental concerns and government regulations on firm performance : a study of survey data»
- 03-07 **Milot**, Pierre, Lysanne **Couture**, Émilie **Leblanc** et Yves **Gingras**, «Les programmes de formation du personnel hautement qualifié dans les systèmes d'enseignement supérieur des pays de l'OCDE»
- 03-06 **Doray**, Pierre «Les parcours scolaires en sciences et technologies au collégial»
- 03-05 **Gemme**, Brigitte, Yves **Gingras** et Pierre **Milot**, «Formation à la recherche et milieu de pratique : Un portrait des étudiants et diplômés du programme «Bourses de recherche en milieu de pratique» »
- 03-04 **Doray**, Pierre, «Choix professionnel, carrières scolaires et production de la «relève» technique»
- 03-03 **Fortier**, Claire, «Les yeux grands fermés : le passage du secondaire au collégial dans des programmes de formation technique»

www.cirst.uqam.ca

CIRST

Centre interuniversitaire de recherche
sur la science et la technologie

Le CIRST est, au Canada, le principal regroupement de chercheurs dont les travaux sont consacrés à l'étude des multiples dimensions de l'activité scientifique et technologique. La production régulière de travaux de recherche ainsi que la formation de nouveaux chercheurs contribuent à éclairer les débats et à informer les décideurs sur les enjeux actuels des sciences et des technologies. Ces recherches s'ordonnent autour de trois grands axes : l'analyse du développement scientifique et technologique, l'analyse socioéconomique et la gestion des technologies et enfin, l'analyse sociopolitique des usages et des incidences des technologies.



Créé en 1986, le CIRST est reconnu par trois universités : l'Université du Québec à Montréal, l'Université de Montréal et l'Université de Sherbrooke. Il rassemble une quarantaine de chercheurs en provenance d'une douzaine d'institutions et des disciplines suivantes : histoire, sociologie, science politique, philosophie, sciences économiques, sciences administratives et communications. Le CIRST fournit un milieu de formation par la recherche à de nombreux étudiants aux cycles supérieurs dans les domaines de recherche de ses membres.

